

PER  
B-226

S



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

ADMINISTRATION: 111 CÔTE DE LA MONTAGNE,  
(Edifice Morin)  
QUÉBEC

ABONNEMENT: CANADA, EXCEPTÉ CITÉ DE QUÉBEC  
CITÉ DE QUÉBEC ET PAYS ÉTRANGERS  
POUR LES SOCIÉTAIRES DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

\$1.00  
\$1.50  
.75

VOLUME XIII, No 27

QUÉBEC

LE 2 JUILLET 1925

# PROTÉGEZ-VOUS!

ET PLACEZ MAINTENANT VOS COMMANDES

— POUR —

## Insecticides

Nous avons les meilleures variétés: Vert de Paris, Arséniate de plomb, Bouillie bordelaise, Arséniate de chaux, Bouillie soufrée liquide ou en poudre, etc.

Nous avons les meilleures qualités: nos insecticides sont fabriqués par des experts selon les formules de composition exigées du gouvernement.

## Tôle, ondulée ou unie

De nouvelles expéditions viennent de nous arriver d'Angleterre et des États-Unis.

Nous garantissons leur qualité et leur prix.

## Broche à clôture

Notre broche est d'une fabrication supérieure et d'une durée éprouvée. Elle ne souffre pas de comparaison avec d'autres broches qui sont l'objet de réclames tapageuses.

## Peintures

Si vous aimez des peintures de première qualité, demandez nos peintures "FÉDÉRÉE".

Vous serez satisfaits et vous économiserez de l'argent.

## Ficelle d'engravage

C'est le moment de placer vos commandes. Méfiez-vous de ceux qui vous offrent nos prix pour une marchandise qui n'est pas la nôtre et qui ne vaut pas la nôtre!

Quels prix ces gens-là vous vendraient-ils la ficelle d'engravage, si nous n'en vendions pas cette année?

NOUS VOUS ADRESSERONS NOS LISTES DE PRIX SUR DEMANDE

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

114, RUE ST-PAUL-EST, MONTREAL

2

2

2

**PANIER AUX LETTRES**

**Cheval blessé.**—J'ai un cheval qui s'est blessé sur les deux pattes de derrière. Quel serait le meilleur remède? J. A. B.

Rép. La description des symptômes est assez laconique. A quelle partie du membre le cheval est-il blessé? Est-ce au paturon, au boulet ou au canon? Avec quoi s'est-il blessé? Y a-t-il longtemps que l'accident s'est produit? Voilà autant de questions qui permettraient de faire le diagnostic et de déterminer si l'accident est grave ou non, je veux dire au point de vue économique car une blessure est toujours grave en ce sens qu'il faut toujours craindre les complications. Exemple: un cheval se blesse au pied. La blessure est profonde mais de peu d'étendue. On soigne l'animal mais voilà qu'un bon matin il parait atrieux, l'œil est hagard, la queue est redressée et raide, les machoires sont serrées et la déglutition est impossible, etc. Que s'est-il donc passé? C'est que dans la plaie un microbe a élu domicile et de là secrète un poison qui cause tout le désordre et qui amènera probablement la mort car le cheval est atteint de tétanos. Nous allons donc indiquer le traitement général des plaies. Quand le sang est arrêté il faut procéder au nettoyage de la plaie.

Avant de laver il faut tondre les poils. Puis, avec de l'eau tiède contenant de 3 à 4 pour cent d'acide phénique (carbolic) ou de créoline ou éponge soigneusement en enlevant les caillots sanguins, la pousière, les poils, etc. Après ce lavage préliminaire on pourra s'ingérer doucement l'intérieur de la plaie. Quand elle est bien propre, on s'assure qu'il n'y a pas de corps étranger car s'il y en avait la cicatrisation pourrait se faire. Maintenant la saupoudrer d'iodoforme ou à son défaut de chaux éteinte et bien propre, placer un morceau de coton absorbant et faire un pansement.

Les jours suivants continuer le traitement par la lotion blanche composée d'une once de sulfate de zing, d'une once d'acétate de plomb et d'une chopine d'eau que l'on applique avec un tampon de ouate. Il est recommandable de maintenir le pansement jusqu'à ce que la plaie soit guérie.

S'il se forme des bourgeons charnus, on pourra enlever cette trop grande prolifération des tissus par l'emploi du beurre d'antimoine appliqué avec une plume d'oiseau, une fois par jour.

**Blanchiment du céleri**

(Par le Dr Gustave Langelier, Cap Rouge, P. Q.)

L'APPARENCE COMPTE.—Le céleri est aujourd'hui l'un des légumes les mieux connus. L'apparence compte pour beaucoup chez ce légume, aussi bien que pour beaucoup d'autres, et le planteur qui désire rendre cette culture avantageuse ne doit pas la négliger. Quoique les variétés vertes, comme le Géant de Pascal, aient réellement une meilleure qualité que d'autres espèces, comme le Doré auto-blanchisseur (Golden Self Blanching), leur couleur est contre elles, et c'est pourquoi on a recours au blanchiment artificiel.

BLANCHIMENT DANS LE CHAMP.—Les variétés d'hiver, soumises à un blanchiment forcé dans le champ, ne se gardent pas aussi bien que celles qui sont blanchies après avoir été mises en cave. Il n'en est pas de même pour les variétés d'été et d'automne qui peuvent être blanchies sur pieds, dans le jardin, surtout si elles doivent être consommées de bonne heure. C'est de ce dernier moyen de blanchiment que nous traiterons ici.

QUANTITÉ.—Trois moyens de blanchiment différents ont été comparés pendant huit saisons à la station expérimentale de Cap Rouge—avec de la terre, avec des planches et avec du gros papier à toiture. Pour chaque 100 livres de récolte tirées de la rangée qui avait été rehaussée avec de la terre, il n'y avait que 86 livres pour la rangée rehaussée avec des planches et 84

livres pour la rangée rehaussée avec du papier.

VALEUR MARCHANDE.—Pour connaître l'effet de ces différents moyens de blanchiment sur la valeur marchande du céleri, nous avons envoyé des échantillons de chaque rangée à trois des meilleurs marchands de détail de Québec. Ces hommes ne savaient pas comment chaque groupe avait été traité; ils ne savaient pas non plus que la même question avait été posée à deux autres marchands, et tous les trois ont donné la préférence au céleri blanchi avec de la terre et se sont déclarés prêts à les payer 25 pour cent de plus que le céleri des deux autres lots.

RECOMMANDATIONS.—On voit que le blanchiment fait avec de la terre non seulement donne une récolte plus forte, mais aussi une récolte qui se vend plus cher, livre pour livre. Ce moyen présente aussi un autre avantage, c'est qu'il protège mieux les plants que les planches ou le papier contre les gelées légères d'automne. Un inconvénient des deux autres méthodes—les planches et le papier—c'est que si ces planches et ce papier sont laissés trop longtemps après que le céleri est arrivé à l'état marchand, le céleri est exposé à devenir creux ou à contracter des maladies, il perd du poids et son goût s'altère.

**CRISES**

arrêtées de façon permanente par le remède French contre Epilepsie et Crises. Simple traitement à domicile. Plus de 35 années de succès. Des milliers de témoignages de toutes les parties du monde. Faites venir la brochure gratuite donnant détails complets.

Ecrivez tout de suite à

**TRENCH'S REMEDIES LIMITED**  
37 St James' Chambers 79 rue Adelaide est  
Toronto, Canada.  
(Découpez ceci).



EXPÉDIEZ  
votre  
CRÈME

**A LA PLUS GRANDE LAITERIE de QUÉBEC**

C'est NOUS qui avons payé les plus hauts prix pour la CRÈME depuis l'ouverture de la saison.

UN ESSAI VOUS CONVAINCRA

**La Laiterie Frontenac**  
142 de l'Eglise, Québec.

**\$15,000 en prix**

1er prix: L'auto d'un millionnaire, \$11,500.00  
2me prix: \$2,000.00 en argent.  
3me prix: \$1,000.00 en argent.  
4me prix: \$500.00 en argent.  
5me prix: \$100.00 en argent.  
Achetés ces billets: Courez votre change tout en faisant l'aumône au Refuge Don-Bosco!  
Prix des billets: 1 pour \$0.25; 10 pour \$1.00; 100 pour \$5.00; 500 pour \$25.00; 1000 pour \$50.00; 25,000 pour \$500.00.  
Ecrivez à l'abbé Philippon, ptre, directeur ou téléphones 2-6821, Refuge Don-Bosco, Québec.  
Vous recevrez vos billets par le retour de la maille.

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé..... \$ 5,000,000.00  
Capital payé et Réserve..... \$ 4,500,000.00  
Actif total (au 30 nov. 1924)..... \$40,646,000.00

La seule banque au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts. Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

Président du Conseil d'Administration  
**L'HONORABLE SIR HORMISDAS LAPORTE**

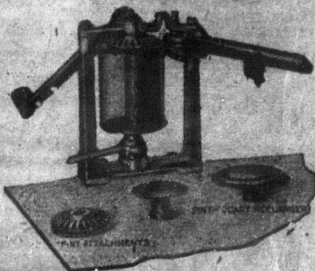
Vice-Président et Directeur-Général  
**M. TANCREDE BIENVENU**

Président du Bureau des Commissaires-Censeurs  
**L'HONORABLE N. PERODEAU**

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

350 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, d'Ontario du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Le temps des conserves approche, procurez-vous une sertisseuse BURPEE**

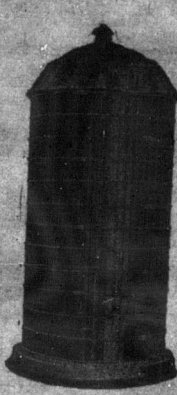


C'est la plus simple, la plus légère et la moins coûteuse.

**PRIX \$22.00**

S'adresser à  
**J.-ALBERT AUCLAIR**  
Distributeur  
B.-P. MONUMENT, GIFFARD, QUÉBEC

**LE NOUVEAU SILO A DOUVES "CHAMPION"**



Tout fabriqué en Cèdre Rouge est fortement recommandé par les autorités du Ministère de l'Agriculture.

Sa construction est absolument forte et son nouveau toit à croupe est particulièrement très apprécié.

Vous bénéficiez d'un prix spécial en transigeant directement par correspondance et vous ne devriez pas manquer de demander dès aujourd'hui, ma circulaire descriptive et illustrée.

**EUG. GALARNEAU**  
(PONT-ROUGE) QUE.

**RENSEIGNEMENTS qui valent de L'ARGENT**



CETTE brochure contient des renseignements qui peuvent être convertis en argent. Elle indique la manière d'obtenir de plus grosses récoltes et de plus gros profits. Elle ne vous coûte rien.

La "Méthode moderne de défrichement" est un livre traitant de l'usage pratique des explosifs sur la ferme. Écrit scientifiquement mais en termes simples qui expliquent clairement chaque manière de procéder. Vous y verrez pourquoi le fermier moderne emploie les explosifs pour éliminer le dur labeur de déblayage et de creusage de fossés; et comment les souches et pierres peuvent être extirpées, les marais asséchés, et la ferme rendue plus productive et de plus grande valeur.

Afin que chaque fermier puisse en avoir un exemplaire et profiter de ces renseignements nous en envoyons un GRATIS sur demande.

Ecrivez simplement sur une carte postale: "Veuillez m'envoyer le livre sur la poudre pour faire sauter les souches" et ajoutez votre nom et adresse. La brochure vous sera envoyée par retour du courrier.

**CANADIAN EXPLOSIVES, LTD.**  
CANADA CEMENT BUILDING, MONTREAL, P. Q.



2 JUILLET 1925

VINCIALE

\$ 5,000,000.00  
\$ 4,500,000.00  
\$ 40,646,000.00

liés à son département  
s, ces messieurs exami-  
avec tels dépôts.  
actionnaires lors de sa  
directeurs.

LAPORTE

meurs

AU

Québec

es de Québec, d'Ontario

-Edouard.

NOUVEAU SILO  
A DOUVES  
"AMPION"

Tout fabriqué en  
Cèdre Rouge et  
fortement recom-  
mandé par les auto-  
rités du Ministère  
de l'Agriculture.

Sa construction est  
absolument forte et  
son nouveau toit à  
croupe est particu-  
lièrement très ap-  
préciable.

Vous bénéficiez  
d'un prix spécial en  
transigeant directe-  
ment par correspon-  
dance et vous ne  
devriez pas man-  
quer de demander  
des aujourd'hui  
ma circulaire des-  
criptive et illustrée.

G. GALARNEAU

DUQUE -- QUE.

AGENT

nt des renseignements  
vertis en argent. Elle  
r de plus grosses récol.  
Elle ne vous coûte rien.

de défrichement" est  
pratique des explosifs  
quement mais en terrées  
rement chaque manière  
rez pourquoi le fermier  
osifs pour éliminer le  
de creusage de fossés;  
t pierres peuvent être  
nés, et la ferme rendue  
grande valeur.

ier puisse en avoir un  
de ces renseignements  
GRATIS sur demande.

simplement sur une  
ale: "Veuillez m'en-  
lire sur la poudre  
sauter les sautoches"  
votre nom et adresse  
re vous sera envoyée  
du courrier.

SIVES, LTD.  
MONTREAL, P. Q.

ADMINISTRATION ET PUBLI-  
Abonnement payable d'avance.  
Canada—Excepté cité  
de Québec..... 1.00  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.50  
Pour les Sociétaires de  
la Coopérative Fédé-  
rée de Québec..... 75c.  
Tarif des annonces 10c. la ligne  
Annonces classifiées 25 mots, 50  
sous par insertion, plus un sous  
par mot additionnel au-dessus  
de 25 mots, minimum 50 sous  
Pour abonnement et annonces  
écrire au "Bulletin de la  
Ferme" Limitée, 111 Côte de  
la Montagne, (Édifice Morin),  
Québec. Case postale 129—  
Tél. 2-4297.

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & REDACTION

111 CÔTE DE LA MONTAGNE 111  
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
QUÉBEC, LE 2 JUILLET 1925

REDACTION ET  
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
intérêts de la ferme et du foyer  
rural.

Elle est rédigée par un comi-  
té de techniciens et de prati-  
ciens agricoles, assistés de colla-  
borateurs occasionnels et de  
correspondants de diverses ins-  
titutions agricoles. Toute col-  
laboration est sujette au con-  
trôle du directeur.

La correspondance concer-  
nant la rédaction doit s'adres-  
ser au Directeur du "Bulletin  
de la Ferme", Case postale 129  
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

Numéro 27

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

## En marge de deux résolutions Ce qu'il faut penser de certaines critiques

M. Alphonse Baillargeon, secrétaire-trésorier de l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Québec, a communiqué à M. J.-Arthur Pâquet, président du conseil exécutif de la Coopérative Fédérée de Québec, deux résolutions que le cercle de Saint-Eusèbe-de-Stanfold a adoptées, à sa réunion du 24 mai.

Cette lettre et son contenu ont provoqué, de la part de notre président, les commentaires que voici:

Monsieur Baillargeon,

"J'accuse réception de votre lettre du 18 juin me faisant part de deux résolutions adoptées récemment par le cercle de l'Union Catholique des cultivateurs de votre paroisse.

La première résolution contient ce qui suit:

"Attendu que la Coopérative a, dans son organe, le Bulletin de la Ferme du 23 avril et du 14 mai, annoncé qu'elle paierait aux fromagers, et beurriers de 4, 5, 6 et 8 sous par boîte de beurre et fromage suivant la qualité, est de nature à forcer le commerçant d'en faire autant, en vue de soutenir la concurrence. Considérant que les frais de vente de beurre et fromage sont pris en diminution sur le prix obtenu par les producteurs, membres de la Coopérative Fédérée ou non; il est résolu ce qui suit:

"Proposé par M. Edmond Baril, secondé par M. Nap. Lemieux, que la société coopérative discontinue le paiement de cette prime comme étant une mauvaise affaire."

Permettez, Monsieur, que j'apporte de suite une mise au point. Les primes que la coopérative a accordées pour des fins d'amélioration, de même que les argents qu'elle a distribués, dans le passé, en divers concours, n'ont jamais été pris en diminution sur les prix obtenus par les producteurs pour la vente de leur beurre et fromage. La Coopérative vend le beurre et le fromage, et une foule d'autres produits, à commission fixe. Cette commission n'a pas varié.

Si parfois les remises de la Coopérative ne semblent pas correspondre exactement aux prix des enchères publiques, c'est que la Coopérative ne vend généralement pas toute sa quantité de beurre et fromage à ces enchères. Elle sait que des offres trop considérables pourraient faire fléchir le prix du marché. Aussi lorsqu'elle le juge opportun, elle vend directement à l'étranger ou adopte divers autres modes de ventes privées. Or, les prix des remises de la Coopérative représentent exactement la moyenne des prix obtenus pour toutes ces ventes, enchères comprises, pendant une semaine.

Il y a plus. En ce qui concerne le beurre et le fromage, vendus aux enchères, les acheteurs ont l'habitude de payer notre commission et même d'autres frais, entreposage, pesage, assurance, en sus du prix de vente. Alors les seuls frais qui restent à la charge des producteurs sont les frais de transport seulement.

Cependant, les prix obtenus sont susceptibles de variations en hausse ou en baisse selon que les autres ventes durant la semaine auront été plus avantageuses ou moins avantageuses. En somme, le cultivateur bénéficie du "pool" de son produit. Les ventes ne sont pas faites en compétition les unes avec les autres, mais elles se supportent les unes et les autres. Il est donc juste que tous les cultivateurs reçoivent le même prix pour tout le temps de la vente qui virtuellement dure une semaine.

C'est donc à tort, Monsieur, que l'on cherche mille prétextes pour déprécier la valeur et la justesse des prix des remises de la Coopérative. Nos primes font l'objet de certaines critiques; mais on se bute à des prétextes qui n'ont aucun fondement. Nos amis du cercle Saint-Eusèbe, avec les bonnes intentions qui les animent, se rendront à l'évidence de notre raisonnement et prendront en bonne part, nous l'espérons, nos explications.

### A propos de dividende

La deuxième résolution se lit ainsi:

"Attendu que la Coopérative Fédérée a, dans ses projets spéciaux pour 1925, l'idée de réduire le dividende de 8% à 6%, et aussi la construction de fabriques centrales;

"Attendu que les cultivateurs de Stanfold, de Princeville et des environs ayant investi un capital d'une quarantaine de mille dollars dans la construction d'un abattoir ayant depuis ce temps été obligés

"de réduire ce montant de 60% pour faire partie de la Coopérative; Attendu que beaucoup de cultivateurs se plaignent déjà d'une trop grande distance de fabriques de beurre et fromage, et qu'il serait encore beaucoup plus pénible pour plusieurs de se rendre aux stations de chemins de fer, pour expédier leur crème aux fabriques centrales projetées par la Coopérative;

"Il est proposé par M. Abelda Trotter, secondé par M. Eugène Brissette, et adopté unanimement par les membres présents, que ces projets soient mis de côté comme étant de nature à faire tort, premièrement aux individus possédant des parts dans la Coopérative Fédérée, deuxièmement aux cultivateurs s'occupant d'industrie laitière."

D'abord, le cercle de Stanfold n'a aucune raison de s'inquiéter de la réduction, dont il fait mention, de notre dividende à 6 pour cent. L'affaire relève, en définitive, de l'assemblée générale de la Coopérative Fédérée. Or, aucune décision de ce genre n'a été adoptée à la dernière réunion générale. Donc, puisque nos sociétaires n'ont pas encore agi, il convient à ces messieurs de Stanfold d'attendre.

Quoi qu'il en soit, en y réfléchissant un tant soit peu, on est plutôt étonné d'entendre de la bouche de producteurs des arguments opposés à la réduction du dividende de la Coopérative. Ces producteurs ont-ils songé, en effet, que de fortes charges de dividendes obligent la société à prendre des profits plus élevés sur l'achat de leurs marchandises et sur la vente de leurs produits? Ces producteurs ont-ils songé aussi, même s'ils sont intéressés pour \$50. ou \$100. dans leur société, (c'est le petit nombre chez les cultivateurs, la plupart n'étant intéressés que pour \$10.00) qu'une augmentation ou diminution de 2% de dividende représente encore un gain ou une perte minime comparée à ceux qui sont détenteurs de \$1,000. ou \$2,000. d'actions dans la Coopérative et qui ne sont pas précisément tous des producteurs proprement dits.

### Une contradiction

Si vous voulez bien vous y arrêter, Monsieur, ne constatez-vous pas une contradiction flagrante entre ces deux résolutions signées par les mêmes producteurs? L'une demande la réduction des charges de la société pour la vente des produits, et l'autre réclame le maintien d'un dividende élevé que chacun sait être une charge nécessaire et quasi, sinon toute, au désavantage des producteurs.

Il me semble bien, et vous l'admettez avec moi, que les membres du cercle de Stanfold sont victimes, dans les circonstances, de gens dont les intérêts sont manifestement contraires aux véritables intérêts des cultivateurs et à leurs aspirations les plus légitimes.

De plus, l'allusion que le cercle de Stanfold fait à la perte de 50% des actions souscrites par les cultivateurs de son district dans l'abattoir de Princeville, est pour le moins gratuite et constitue une injustice pour la Coopérative.

Nous avons personnellement été mêlés à cette affaire. Nous voulons croire que les cultivateurs de Princeville n'ont pas bien pesé le reproche indirect qu'ils adressent ainsi à la Coopérative. La Coopérative s'est tenu strictement à toutes ses obligations en achetant l'abattoir de Princeville. Les actionnaires de cet abattoir ont mauvaise grâce de se prévaloir des pertes qu'ils ont subies avant que la Coopérative leur vint en aide, pour venir aujourd'hui demander des faveurs spéciales, ou critiquer sans raison. Depuis qu'ils sont actionnaires de la Coopérative, leur argent a bien rapporté un dividende raisonnable chaque année, alors que ce même argent placé dans l'abattoir équivalait pratiquement pour eux à une perte complète.

Et puis, est-ce que les actionnaires de l'abattoir de Princeville n'ont pas réclamé une loi spéciale du gouvernement pour amener cette vente à la Coopérative? N'ont-ils pas allégué: "que l'abattoir coopératif de Princeville, pour atteindre son but a contracté des obligations auxquelles il n'a pu satisfaire et que pour éviter une liquidation forcée qui aurait été désastreuse pour ses créanciers et ses sociétaires, il a dû s'adresser à la société coopérative agricole des Fromagers de Québec pour obtenir que celle-ci continuât d'exploiter son entreprise... etc." "Qu'en conséquence les conditions auxquelles l'abattoir coopératif de de Princeville vendrait ses biens meubles et immeubles, ses créances actives et passives, son capital-actions, son nom corporatif, à la Société coopérative agricole des fromagers de Québec, ont été arrêtées et acceptées part et d'autre des assemblées dûment convoquées;" (Statuts 1919, page 346.)

Aujourd'hui, notre bureau de direction accomplit tout simplement ce que les gens de Princeville ont demandé au gouvernement. Nous n'avons pas droit de recevoir maintenant d'eux aucun reproche, car nous remplissons aussi fidèlement que possible le mandat que nos sociétaires nous ont confié.

2

2

2

**"La loi pour Tous" occupe dans le présent numéro beaucoup d'espace, mais dès le 16 juillet notre revue aura repris**

1925		JUILLET		SOLEIL		LUNE	
		Lev.	Cou.	Lev.	Cou.		
V	3 S. Léon II, page.....	4 10	7 46	4 43	1 29		
S	4 Ste Berthe, veuve.	4 10	7 46	5 56	2 39		
D	5 V Pent. Sol. de SS. Pierre et Paul	4 11	7 45	7 05	3 24		
L	6 Ste Dominique, vierge et martyre	4 12	7 45	8 07	4 24		
M	7 SS. Cyrille et Methode, év. et ca.	4 12	7 45	9 00	5 33		
M	8 Ste Elisabeth du Portugal, veuve	4 13	7 44	9 43	6 48		
J	9 S. Zénon et ses compagnons, mart.	4 14	7 44	10 19	8 04		

sa physionomie habituelle. Voir note à ce sujet dans "Grains de Sagesse".

### Grains de sagesse, Miettes de bon sens

**Expositions d'agneaux.**—Les expositions de moutons qui sont tenues sur tous les points du pays, contribuent beaucoup à améliorer la qualité des agneaux de vente. Les agents de propagande en industrie ovine et les agronomes de district signalent un intérêt toujours croissant dans ces concours et ces démonstrations, qui promettent d'être encore bien suivis cette année. Cet intérêt se manifeste surtout aux démonstrations sur la tonte, l'amputation de la queue et la castration et aux assemblées d'éleveurs, qui se réunissent pour baigner leurs troupeaux ou pour installer des cuves communes.

Quatre-vingt-cinq de ces expositions seront tenues cette année dans la province de Québec, où les ventes d'agneaux seront un facteur important tout comme dans les autres provinces. J. B. Spencer.

**Pages de la chicane.**—On nous trouvera peut-être irrévérencieux, mais c'est ainsi que nous appelons parfois nos pages "Loi pour tous", puisqu'elles traitent sempiternellement d'affaires litigieuses. Elles sont très nombreuses aujourd'hui, et quelque peu au détriment des autres rubriques; mais à la veille des vacances judiciaires, nous avons cru devoir frapper un grand coup et nous débarrasser des questions pendantes. Après un ou deux numéros assez chargés de "Loi pour tous", nos pages reprendront leur physionomie régulière.

A ce propos, qu'il nous soit permis de faire remarquer à nos lecteurs que, tout avocats qu'ils sont, nos doctes collaborateurs légaux sont hommes, et ont aussi besoin de quelque repos au cours des vacances et des fortes chaleurs qui feront bientôt haïer les malheureux habitants des villes. C'est pourquoi nous saurions gré à nos abonnés de déposer à nos aviseurs légaux, d'ici quelque temps, que le moins de questions possible, de s'en tenir au QUOD JUSTUM.

**Paroles sensées.**—"Les routes que nous avons construites et que nous construisons encore ne peuvent soutenir le poids de la vitesse", explique le ministre de la voirie. "Elles sont construites en vue de la vitesse permise par la loi. Quand les automobilistes enfreignent la loi, ils causent un grand dommage aux routes. Ils doivent comprendre aussi que les routes sont leur propriété, mais qu'ils doivent en faire un bon usage. Sans doute il y en a qui nous demanderont de construire des routes à surface dure, comme dans l'Etat de New-York, mais nous ne sommes pas en mesure de construire des routes au coût de \$25,000 du mille. Si nous construisions ainsi, nous ne pourrions construire que quelques milles de chemin au lieu d'étendre les routes à toutes les parties de la province, comme nous avons fait et faisons actuellement. Je ne crois pas que les automobilistes aimeraient fort ne pouvoir se promener que sur trois ou quatre routes seulement, même à grande vitesse, et ne pouvoir accéder à toutes les sections de notre province."

**Une prophétie s'accomplit.**—Sous ce titre M. Barnjum nous

écrit: "Jamais on n'a écrit rien de plus vrai et de plus prophétique que ce qui suit, de la plume de Sir John Willison, en 1923.

"Ou nous devons fabriquer au pays les matières premières canadiennes—procurant ainsi du travail, créant de nouveaux centres, ouvrant des marchés aux marchands et aux producteurs, faisant du Canada un pays plus fort, capable de supporter ses fardeaux toujours croissants—ou bien ses fils suivront ces matières premières en dehors du pays, s'établiront dans les centres industriels étrangers, et de plus en plus, d'année en année, le fardeau national deviendra plus lourd et l'issue de la grande expérience politique, que nous faisons, deviendra plus difficile et plus problématique.

Par conséquent la raison démontre que le salut économique et naturel du pays exige que les matières premières du Canada soient manufacturées au Canada, et que le peuple canadien soit protégé dans la possession et le contrôle de son héritage naturel.

Et M. Barnjum ajoute, de son cru: "Les fils du Canada suivent la matière première en dehors du pays à un taux de près de 200,000 par an, selon les rapports faits par le Parlement cette semaine."

**Taux du fret sur les bœufs expédiés en Angleterre.**—"La Grande Bretagne est prête à absorber à peu près tous les bœufs que le Canada peut lui fournir, mais l'espace que les navires peuvent offrir est insuffisant et les taux du fret sont trop élevés", a déclaré le Dr J. H. Gridale, sous-ministre de l'Agriculture, dans une déposition qu'il a faite devant le comité parlementaire spécial sur les taux océaniques. Le Dr Gridale est d'avis que si les taux océaniques, qui sont actuellement de \$20 par tête, étaient abaissés à \$15, il en résulterait l'ouverture d'un marché dont il serait difficile de calculer l'importance et la valeur.

Cette déclaration ranime l'intérêt sur l'expédition expérimentale de bœufs faite en Angleterre par le Ministère fédéral de l'Agriculture en 1923, et dont les résultats sont consignés en détail dans le feuillet No 39 du ministère. L'expédition qui faisait l'objet de cette expérience se composait de bœufs fournis par les fermes expérimentales des différentes provinces, de l'Alberta à la Nouvelle-Ecosse. Les taux de fret jusqu'à Montréal variaient à partir de \$1.40 les 100 livres, soit \$18.10 par tête pour les bœufs venant de Letbridge, Alberta, à 20 cents par 100 livres ou \$2.02 par tête pour les bœufs venant d'Ottawa. Les taux du fret sur l'océan étaient alors de \$22.50 par tête ce qui mettait le coût total par tête, au moment de la vente en Angleterre, à \$50.79 pour les bœufs de l'Alberta, à \$43.48 pour ceux venant de Winnipeg et à \$34.71 pour ceux venant d'Ottawa.

Ces chiffres montrent que les frais d'expédition des animaux en Angleterre, dans les conditions actuelles, sont très élevés, spécialement quand on prend en considération les frais du long trajet par terre entre l'Ouest du Canada et le port d'embarquement, et qu'il est essentiel au succès de l'industrie de l'exportation des bestiaux canadiens que les taux du fret soient abaissés, aussi bien sur les chemins de fer que sur les navires océaniques.



A l'inauguration, par la Société des Eleveurs de Bétail Canadien, du nouveau mode d'enregistrement après inspection, à la Ferme Expérimentale de Cap-Rouge. On voit, debout, (près de l'animal) M. J.-Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture, prononçant une allocution.

Nous apprenons que M. Chabot, B.S. B., régisseur-adjoint de la Ferme Expérimentale de Cap-Rouge.

M. Chabot, né à Dorchester, fit ses études au collège de Lévis et est entré à l'École Supérieure de la Pêche à Québec. Il obtint le diplôme de B.S. B. après un cours de deux ans.

M. Chabot s'est consacré aux travaux de la ferme expérimentale de Cap-Rouge. Il était auparavant régisseur de la ferme de Lévis.

Avant d'accepter sa présente nomination, M. Chabot a travaillé pendant plusieurs années à la ferme expérimentale de Cap-Rouge, où il a acquis une grande expérience pratique agricole. Il est également désigné comme régisseur adjoint de la ferme expérimentale de Cap-Rouge.

### Une haie

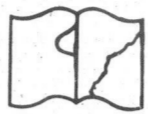
L'Hon. Jos. Ed. Caron, ministre de l'Agriculture, recommande la haie comme un moyen efficace pour protéger les champs et améliorer le sol.

La lettre ci-dessus a été lue au comité de la haie, présidé par le ministre de l'Agriculture, et a été publiée dans le bulletin de la ferme expérimentale de Cap-Rouge.

Les innombrables haies plantées dans la province ont permis de protéger les champs et d'améliorer le sol. Elles ont également permis de créer de nouvelles terres cultivables.

Monsieur Raphaël, Président de la Société des Eleveurs de Bétail Canadien, a été félicité pour son rôle dans la promotion de la haie.

Cher monsieur, je suis très reconnaissant de votre intérêt pour la haie et de votre contribution à son développement. Je suis sûr que votre expérience sera précieuse pour les autres éleveurs.



Nous apprenons que Monsieur Honorius Chabot, B.S., B.S.A., vient d'être appointé régisseur-adjoint de la Station Expérimentale du Cap-Rouge.

M. Chabot, né à St-Léon de Standon, (Dorchester), fit ses études classiques au collège de Lévis, puis en septembre 1920 rentra à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière. En décembre 1923, il obtenait le titre d'ingénieur agronome après un cours brillant.

M. Chabot s'est particulièrement intéressé aux travaux de grande culture et à l'étude de la zootechnie, à tel point que finissant, il était devenu spécialiste compétent en ces deux branches.

Avant d'accepter cette position le nouveau titulaire s'était occupé de l'organisation d'un comptoir coopératif, puis avait fait partie du service entomologique du Dominion, pour le Québec.

Grâce à ses fortes connaissances de la pratique agricole, M. Chabot était l'homme tout désigné pour remplir avantageusement cette position.

Nous l'en félicitons chaleureusement.  
(Communiqué.)

### Une haute approbation

L'Hon. Jos.-Ed. Caron, ministre de l'Agriculture de la province de Québec, recommande fortement le projet du monument au Dr Marsan.

La lettre ci-dessous, adressée au président du comité du monument qui sera élevé à la mémoire du premier docteur en Agriculture, chez nous, dira avec éloquence, tout l'intérêt que l'hon. Jos.-Ed. Caron, ministre de l'Agriculture en cette province, porte à ce mouvement de reconnaissance et de juste admiration.

Les innombrables cultivateurs, les agronomes, les professeurs d'Agriculture et tous ceux qui ont connu M. I. J. A. Marsan et qui l'ont vu à l'œuvre comprendront que l'exemple de la plus haute autorité officielle, dans le domaine agricole, est une approbation de première valeur. Nous publions cette lettre que tous liront avec plaisir.

Monsieur Raphaël Rousseau, B.S.A.

Président du Comité du

Monument Marsan,

Acton-Vale, Bagot.

Cher monsieur,

Je souscris de tout cœur au mouvement généreux que la Société des Ingénieurs Agricoles Canadiens vient d'entreprendre à l'effet de perpétuer la mémoire de feu M. I. J. A. Marsan, agronome distingué, l'un des plus illustres ouvriers de notre avancement agricole.

Je félicite votre société de cette initiative

## LA FERME

(Pour les Touristes)

On aperçoit sur la route  
La ferme au pied du coteau,  
La vachasse penche et broute  
L'herbe haute au bord de l'eau.

Sous un noyer centenaire,  
Au front richement peuplé,  
Dans la cour, on voit une aire,  
Une aire à battre le blé.

Les canards fouillent la vase,  
L'étable beugle et mugit,  
Le raisin foulé s'écrase  
Sous le pressoir qu'il rougit.

Aux environs de l'étable,  
Le coq, de son bec pointu,  
Sondant et triant le sable,  
Pique un grain sous un fétu.

Comme une verte corbeille,  
Tout autour de la maison,  
Montent les bras d'une treille,  
C'est un nid dans la maison.

Aurélien Scholl.

### Chenilles des gadelliers et des rosiers

La chenille vert-bleuté des gadelliers est de celles qui s'ingénient à causer de désagréables surprises aux jardiniers. D'une année à l'autre on oublie trop que le même revageur revient toujours à la même époque et avec une véacité jamais diminuée. Selon les localités on devrait arroser les gadelliers une première fois entre le 10 et le 20 juin de chaque année et de cette façon, on éviterait tout ennui. Trois cuillères à soupe d'arséniate de plomb dans 1 gallon d'eau suffisent pour assurer la destruction des chenilles immédiatement après leur éclosion. Une seule application faite à temps a souvent raison de toutes les ravageuses; dans certains cas il faut parfois avoir recours à une seconde application faite une dizaine de jours après la première.

Les rosiers, du moins certaines variétés, commencent à montrer des symptômes non équivoques de mildiou et des signes certains de la présence de chenilles défoliatrices. La décoloration des feuilles qui se tachent de jaune plus ou moins clair à proximité des nervures est une caractéristique du développement du mildiou. On peut aisément contrôler et cette maladie et les chenilles en faisant deux applications de Bouillie Bordelaise empoisonnée, à dix jours d'intervalle. Le contrôle des chenilles est aussi facile que dans le cas des gadelliers; pour ce qui est du mildiou le succès complet est l'apanage de ceux qui s'y prennent tôt et n'attendent pas que la maladie se soit solidement installée pour la déloger. Des applications de soufre en poudre sont aussi d'un grand secours contre le mildiou envahissant; on le saupoudre sur les feuilles encore humides de rosée de manière à ce qu'il adhère parfaitement.

Toute demande de renseignements sur les insectes et les maladies des plantes recevra promptement réponse de notre part.

Georges Maheux,

Entomologiste provincial.

Je tiens à dire que toute la classe rurale, et chacune de nos associations agricoles, contribuent effectivement au succès de cette entreprise.

Le monument qui sera élevé à M. Marsan rappellera aux générations à venir ce que la science et le dévouement d'une vie consacée entièrement à l'agriculture, ont réalisé pour le bien-être du cultivateur en cette province.

Votre bien dévoué,

JOS.-ED. CARON.

## Tribune libre

### Le prix de la bière

(Responsabilité exclusive du signataire)

Monsieur le rédacteur,

Je ne suis pas un ivrogne. Loïn de là! Je ne suis pas même un buveur habituel de vin ou de bière. Donc je suis loin d'être comme Bismark, dont vous parlez l'autre jour.

Tout de même chaque année, à l'époque des foires, je me procure une caisse, soit deux douzaines de bouteilles de bière.

Et je puis dire que, outre une ou deux bouteilles de vin, pour fins de maladie, c'est là toute la consommation de boissons alcooliques dont je me rends coupable en douze mois.

Et cela depuis plus de vingt ans.

Or, cette caisse de bière, qui dure si peu, et que les deux ouvriers dont je retiens tous les ans les services à l'époque des foires/pourraient, sans excès aucun, consommer en deux jours, me coûte ces années-ci, outre les bouteilles et le transport \$3.50.

Je trouve cela assez cher, mais j'avais l'habitude de me consoler en songeant qu'une assez forte proportion de cet argent retournait à la caisse publique.

Tout dernièrement, accompagné d'un ami, je dînais en ville, au restaurant.

La chaleur, la soif, et "quelque diable aussi aidant", je commandai deux bouteilles de bière, l'une pour moi, l'autre pour mon ami.

On nous apporta deux toutes petites bouteilles, deux demi-bouteilles, que je dus payer vingt sous chacune, soit sur le pied de quarante sous la bouteille ordinaire.

C'est raide, me dis-je, mais la caisse publique va encore bénéficier... C'est toujours une fiche de consolation. Mais voilà que je trouve dans un journal la note suivante:

"On pouvait lire dans la page financière de la Gazette, mercredi, un intéressant résumé de la situation des Brasseries nationales de la province. Les actions, cotées à \$15 en février 1919, valent aujourd'hui \$200. Les détenteurs de ces actions "ont vu leur capital s'accroître de près de 1400% et, depuis février 1920, ont reçu un rendement annuel de 110%. L'acheteur de cent actions, en février 1919, a réalisé aujourd'hui un profit de \$18,500, pendant que son débours initial de \$1,500 lui a été remboursé en dividendes."

Vous avez bien lu, M. le Rédacteur, le commerce de brasserie, rapporte depuis au moins cinq ans du CENT POUR CENT, et cela tous les ans.

N'y aurait-il pas moyen de mettre à la raison ces messieurs les brasseurs, qui n'achètent même pas leur orge chez nous et ont bien garde de se donner aucune peine pour arriver à s'approvisionner d'orge ou de houblon dans la Province, en y encourageant ou même simplement en y proposant la culture intensive de ces deux plantes indispensables à la brasserie?

Le moyen le plus simple et le plus court est sans doute de boycotter la bière, ou plutôt les brasseurs.

C'est le procédé, qui leur "brasserait" le plus vite la bile, attendu qu'alors ils brasseraient moins de scandaleux dividendes tirés des honnêtes sueurs du peuple.

Merci, Monsieur le Rédacteur,

Votre, etc.

Ni Boswell ni Molson.

Note de la rédaction.— Au sujet d'encouragement à la culture de

## La pourriture noire de la racine du tabac

### Drainage, chaux, variétés

La pourriture noire de la racine du tabac est causée par un champignon qui vit sur les racines des plantes et les détruit. Dans les cas graves, on constate une absence marquée de racines lorsque l'on arrache les plants pour les examiner. La plante qui perd ainsi ses racines se rabougrit et produit moins de feuilles, et ses feuilles sont de qualité inférieure.

Cette maladie du sol est maintenant très répandue au Canada, partout où l'on cultive des tabacs; c'est donc un facteur constant, tendant à limiter le rendement et la qualité des récoltes. Lorsque la pluie est abondante et la température fraîche, la pourriture noire de la racine, cause de très lourdes pertes. On estime qu'en 1924 les dommages causés à la récolte de tabac au Canada se chiffraient probablement par \$1,000,000. On peut éviter une bonne partie de ces pertes, en prenant des précautions spéciales.

Il y a d'abord l'emploi de plants de semis sains, venant de couches stérilisées, qui est fortement à recommander. Les argiles lourdes et les sols mal drainés sont à éviter. Beaucoup de champs à mauvais égouttement naturel rembourseraient en une seule saison le coût du drainage en tuyaux par l'augmentation de valeur de la récolte. Evitons l'emploi des engrais alcalins, et spécialement de la chaux, sur les sols à tabacs. La chaux paraît beaucoup aggraver la pourriture des racines. S'il est nécessaire de chauler le sol pour cultiver du trèfle ou d'autres légumes, on aura soin de ne cultiver du tabac sur ce sol que longtemps après ce chaulage. On tiendra le sol bien ameubli par des façons culturales fréquentes et on ne le laissera pas devenir compact.

La culture continue du tabac sur un même champ répand la maladie dans le sol. On recommande fortement de ne pas cultiver plus de trois récoltes de tabac de suite sur un même champ. Ceci s'applique surtout aux types Burley et à tabac jaune, et également aux types à cigare sur la plupart des sols, si l'on désire avoir des tabacs à enveloppes. Un système d'assolement dans lequel la terre se repose pendant quatre ou cinq ans est nécessaire lorsqu'un champ est très infesté de la pourriture de la racine.

Il existe aujourd'hui des variétés et des espèces qui résistent à la pourriture de la racine. Nous conseillons fortement aux planteurs de se procurer de la graine de ces variétés résistantes pour les champs depuis longtemps cultivés en tabac, ou pour ceux qu'ils soupçonnent de donner asile aux germes de la maladie. C. M. SLAGG, Chef du Service des tabacs.

l'orge dans la province, pour fins industrielles, nous savons que M. C. D. McFarland de la Canadian Malting Co., offre cette année \$200, qui doivent être ajoutés aux prix déjà offerts par le Service de Grande Culture du Ministère de l'Agriculture de Québec pour le concours de champs d'orge, qui a lieu cette année au Témiscamingue. La variété choisie pour ce concours est l'O.A.C. La région du Témiscamingue se révèle excellente productrice d'orge de cette variété.

nie habituelle.

ce sujet dans

gesse".

de plus prophétique

n, en 1923.

nières premières cana-

de nouveaux centres-

x producteurs, faisant

apporter ses fardeaux

des matières premières

industriels étrangers,

au national deviendra

rique, que nous faisons,

le salut économique et

ères du Canada soient

canadien soit protégé

e naturel.

ils du Canada sui-

taux de près de 200,000

at cette semaine."

en Angleterre.—"La

s tous les bœufs que le

navires peuvent offrir

", a déclaré le Dr J. H.

une déposition qu'il a

ur les taux océaniques.

es, qui sont actuelle-

en résultera l'ouver-

uler l'importance et la

épédition expérimentale

fédéral de l'agriculture

n détail dans le feuillet

ojet de cette expérience

xpérimentales des diffé-

osse. Les taux de fret

100 livres, soit \$18.10

Alberta, à 20 cents par

venant d'Ottawa. Les

par tête ce qui mettait

en Angleterre, à \$50.79

ix venant de Winnipeg

expédition des aumaux

nt très élevés, spécia-

du long trajet par terre

ment, et qu'il est essen-

des bestiaux canadiens

sur les chemins de fer

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

tion.

A la veillée -- Glose hebdomadaire et feuilleton d'actualité par C. L'Habitant

PIERRE CORNICHON

25

ou Marie-toi à la porte Avec gens de ta sorte

Ile Partie :---La justice des hommes

XVII.—Denouement, plus un mot à ces dames.

Le président du tribunal, honorable autant que probe magistrat, résuma le litige avec une remarquable lucidité et une parfaite impartialité.

Sur un ton presque indigné, l'intègre magistrat se déclara tout surpris de constater, qu'après les observations déjà faites par le tribunal et les avis maintes fois données aux justiciables, on portât encore devant lui de si misérables disputes.

Les intéressés, plaideurs et témoins, avaient à peine évacué la salle d'audience que l'on entendait M. Jéhu déclarer de sa voix de stentor: "Le juge a dit de régler ça à LA BONNE BLANQUETTE, je suis toujours prêt moi! qu'on me fasse UN offre!..."

Pierre eut vent de cette déclaration, et, par l'entremise d'un tiers, fit demander à M. Jéhu, si, chaque partie payant ses frais respectifs, il accepterait, en règlement final, une indemnité de cent dollars, soit la somme demandée dans la dernière sommation, encore pendante.

M. Jéhu, avec une surprise indignée—réelle ou feinte—repoussa péremptoirement cet arrangement, qu'il qualifia de proposition de "QUE'LEUX".....

Mal lui en prit, car le jugement, rendu quelques jours après, ne lui accorda que trente-cinq piastres d'indemnité pour la perte du Pur Sang, soit exactement ce que celui-ci avait coûté à son propriétaire l'automne précédent.

Avant de plaider, tous deux auraient dû se rappeler que le plus mauvais arrangement vaut mieux que le meilleur procès, ou encore le mot de Dickens: Souffrez tout le mal qui peut vous être fait plutôt que de vous rendre en cour.—

Fuyez les procès, la conscience s'y souille souvent, la santé s'y altère, les biens s'y dissipent.

(Fin de la Ile partie)

Note spéciale à l'intention de nos charmantes lectrices:

Il vous tarde sans doute, Mesdames, de quitter ces vilains procès et de tomber—si toutefois c'est là une chute—dans un sujet plus conforme à vos appétences psychologiques et littéraires, l'amour. Cet agréable saut, vous aurez l'occasion de le faire dès la semaine prochaine puisque la correspondance entre Pierre et Mariette va recommencer.

Conserves de fruits et de légumes.—Nous mentionnions récemment le marché que nous offre l'Angleterre pour conserves de légumes. Nous sommes heureux de constater que cette industrie des conserves prend de l'essor.

Au Lac St-Jean

Le grenier de la Province ne reste pas en arrière non plus lorsqu'il s'agit d'industrie laitière. Ainsi nous apprenons qu'au concours de fabrication de beurre et de fromage organisé par la Coopérative Féderée de Québec, M. Léo Bernard, de St-Félicien, Lac St-Jean, a décroché un prix important.

La minute pour Dieu

"C'est un fait qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies. En vain vous bâtiriez des églises, vous prêcheriez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne saviez manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère".—S. S. Pie X.

Un Heureux Perfectionnement

LA fabrication et la mise sur le marché d'un produit quelconque constituent une entreprise qui ne peut être menée à bonne fin du jour au lendemain; cela prend des années d'études et d'expériences pour fabriquer un produit sain et "fiable".

Les préparations "INTERNATIONAL" vous offrent tout ceci: pureté et sûreté. Contribuent à la préparation de tous les produits "INTERNATIONAL" des années d'expérience de même que l'étude et une connaissance parfaite de la science vétérinaire et médicale.

INTERNATIONAL STOCK FOOD COMPANY, LIMITED Toronto. Ontario.

LA LOI POUR TOUS

(Suite de la page 474)

CONSEIL D'UNE MUNICIPALITE.—(Réponse à G. M.)—Q. Un conseil municipal peut-il imposer à un restaurateur qui a un assortiment très réduit, une licence aussi élevée que celle d'un marchand général qui vend pour \$5,000 à \$5,000 par année.

R. L'article 700 du Code municipal concède aux corporations le pouvoir de taxer toute personne qui fait affaires dans la municipalité, pourvu que ces droits n'exèdent en aucun cas la somme de \$100.00.

ARTICLE 700 C. M.—"Une corporation locale peut imposer et prélever certains droits annuels ou taxes sur tous commerces, manufactures, établissements industriels ou commerciaux, arts, professions, métiers, ou moyens de profit, et d'existence ou corporations, dans la municipalité, pour que ces droits ou taxes n'exèdent, dans aucun cas, en totalité, la somme de cent piastres."

Quant à savoir si la municipalité peut empêcher la vente de la crème à la glace ou des liqueurs, avant ou après les offices religieux, nous croyons que la municipalité en a le pouvoir, en s'appuyant sur une loi fédérale, dite la loi du dimanche.

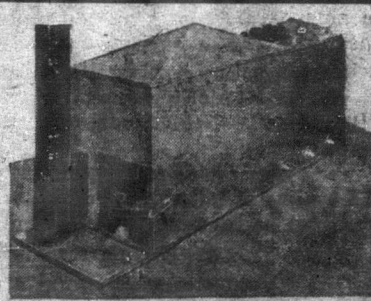
ETABLISSEMENT D'AQUEDUC.—(Réponse à B. V.)—Q. Un syndicat ou compagnie peut-il construire un aqueduc dans un village, sans demander un permis au conseil municipal, vu que ce dernier ne lui accorde aucun bonus, et que la compagnie n'en demande pas? Il s'agit ici d'une municipalité rurale.

R. Il ne nous paraît pas qu'une compagnie ait le droit de construire un aqueduc dans une municipalité, sans que la corporation municipale, le permette. En effet, pour construire cet aqueduc, il faudrait nécessairement que la compagnie empiète sur les chemins municipaux ou sur le terrain, ce qu'elle ne peut faire sans que la corporation y consente.

PROMESSE D'ACHAT VERBALE.—(Réponse à C. E. L.)—Q. Un notaire est venu m'offrir une terre en vente, et il me demandait \$2,500.00 comptant. Je lui ai offert devant témoin \$2,000.00, lui réclamant un délai de deux semaines, pour finir le contrat.

R. La vente, par le code civil à l'article 1472, est parfaite par le seul consentement des parties. Donc, si l'apparat que le vendeur et l'acheteur, s'étant entendus tous deux sur l'objet de la vente et son prix, sont liés vis-à-vis l'un de l'autre.

UN MOYEN EFFICACE D'AUGMENTER VOS REVENUS Ce moyen c'est la fabrication des Conserves domestiques, avec les appareils "UTILITY".



UN MOYEN EFFICACE D'AUGMENTER VOS REVENUS

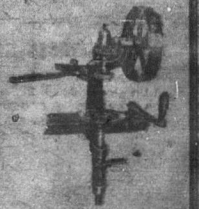
Ce moyen c'est la fabrication des Conserves domestiques, avec les appareils "UTILITY".

Les plus grandes institutions agricoles, les ministères d'agriculture fédéral et provincial, les Missionnaires Colonisateurs, tout en prônant les bénéfices réels que procurent aux cultivateurs, la mise en conserves des fruits, légumes, poissons et viandes.

La Certisseuse "UTILITY"

L'unique certisseuse pouvant fermer toutes les grandeurs de boîtes de conserves. Peu coûteuse, facile d'opération et d'ajustement.

Les Fabricants de Conserves Domestiques 439 Bonsecours Montréal



BIG B... depuis 1884

En vente part THE BIG 468, Oues

BRE B...

En tout pays, L'INVENTEUR MARIOI 364 rue Uni 72 1/2 rue St-Pie et Wa

LE BAI DE

La poudr pour du m au monde. 90% des la plus gran du monde: d'Angleterre, dre Cooper.

A l'expor Toronto de l Championnat, Premier prix, Deuxième prix, Demandez liste de prix à a besoin, y (tag), tonde

Coopérativ producteur

D'un Région Toron

Les associs

Pa

Bureau-chef:



Nos Fourm et réclame trouver servic plus payant réclame. Nous vous iement or, dev tander.

Laiter 75, Ave d





"Après chaque repas"

La gomme WRIGLEY nettoie les petites crevasses entre les dents...

Cachetée dans une enveloppe hygiénique



Rés: Tel: 1385w Bureau Tel 1022w. CHARLES M. LE TARTE Avocat - Advocate

LE SEL A BEURRE EXTRA SPECIAL WINDSOR EST LE MEILLEUR POUR LE BEURRE ESSAYEZ-LE

Lisez le Bulletin de la Ferme

Vieux temps, Vieilles choses

Notre histoire en juin.

Le 15 juin 1615.—La première église construite à Québec est ouverte au culte. 1850.—Conflagration à Montréal. Des centaines de maisons détruites dans le Griffintown. 1824.—Les Canadiens-français célèbrent le troiscentième anniversaire de la consécration du Canada à St-Joseph, choisi en 1624 comme premier patron du pays.

Le 21 juin. 1534.—Jacques-Cartier aborde une première fois en Amérique, à la Baie des Esquimaux. 1764.—La Gazette de Québec voit le jour. 1824.—On introduit le courant dans le Canal Lachine. 1908.—Grandes fêtes à Québec en l'honneur de Mgr de Laval. Deuxième centenaire de son élévation à l'épiscopat.

Le 22 juin. 1603.—Champlain aborde à Québec. 1860.—Mgr Jos. Larocque est nommé évêque de St-Hyacinthe. 1894.—Décès de Mgr A. A. Taché, archevêque de St-Boniface, Manitoba. 1908.—A Trois-Rivières un incendie détruit 300 édifices et cause des dommages pour \$2,000,000.

Le 23 juin. 1813.—Invasion des troupes américaines. Une femme, Laura Secord, épargne une défaite aux soldats anglais, à Beaver Dam, près Niagara. 1817.—La Banque de Montréal est fondée. 1896.—Les élections générales donnent enfin le pouvoir aux libéraux, dont Laurier est le chef. Le gouvernement Fupper est défait par 117 députés libéraux. Conservateurs 89, indépendants 7.

LES PETITS CERQUELS BLANCS

Table with 2 columns: Province and Percentage. Includes rows for Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Ile-du-Prince-Edouard, Alberta, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec.

L'ÉPARGNE DU CULTIVATEUR

Le cultivateur doit placer ses épargnes dans sa ferme d'abord. S'il lui en reste, il les placera en OBLIGATIONS première hypothèque des industries qui font vivre l'agriculture...

Versailles-Vidrecaire-Boulais, (limitée). Montréal, rue St-Jacques, Immeuble Versailles.

Great-West Life advertisement with logo and text: Double Régulièrement tous les cinq ans depuis ses débuts en affaires en 1892. Assurance en vigueur 1923 \$351,402,105

Un sol demandait à une dame à quoi elle songeait quand elle ne pensait à rien. —Monsieur, répondit-elle, je pense à votre mérite.

CONCOURS DE PONTE, A L'EST ET A L'OUEST DE QUEBEC

Les concours se sont ouverts le 1er novembre 1924 et se continueront pendant 52 semaines. Chaque parquet contient 10 oiseaux, numérotés de 1 à 10. Les tableaux ci-dessous donnent dans les colonnes de 1 à 10, un état de la production de chaque oiseau pour la semaine.

Large table with columns for Parquet, Propriétaire et adresse, Race, and numbered columns 1-10, H, T. It contains data for various farms and owners across two sections: Ste-Anne-de-la-Pocatière and Lennoxville.



ETITS CERCUELS BLANCS

10,000 enfants nés vivants en  
à le taux de la mortalité la même  
ns les différentes provinces.

Britannique	56
Irlande	80
Angleterre	83
France-Edouard	83
France-Georges	84
France-Philippe	91
Ecosse	100
Brunswick	113
Autres	128

LE CRÉDIT DU CULTIVATEUR

Le cultivateur doit placer ses épargnes  
d'abord.  
Ensuite, il les placera en OBLI-  
GATIONS premières hypothèque des in-  
qui font vivre l'agriculture, en  
tant par celles de sa province, ou  
d'emprunt émis par le gouver-  
nement municipalités, les fabriques,  
et de cette même province.  
Pour plus de renseignements et suggestions  
s'adresser à la maison qui a le plus  
l'émancipation économique du  
cultivateur.  
Maison Vidricaire-Boulais, (limitée),  
rue St-Jacques, Immeuble

**Assurance**  
plus  
généralement  
tous les cinq ans  
depuis ses débuts en  
affaires en 1892  
Assurance en vigueur  
1923 \$351,402,105  
Actif  
1923 56,235,142  
**Great-West**  
**Life** COMPANY

demanda à une dame à quoi  
ait quand elle ne pensait à rien.  
sieur, répondit-elle, je pense à  
rite.

ée. Rapport hebdomadaire.  
o. 34. Finissant le 2 juin, 1925

révisés de 1 à 10.  
colonne "H" se trouve le total  
a nombre total d'œufs est plus  
inclus dans le relevé total du

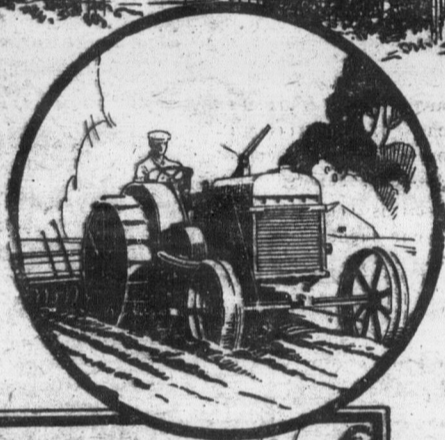
W.B.—Wyandottes blanches;

ale de Lennoxville.

	4	5	6	7	8	9	10	11	T.
6	6	5	5	6	6	5	48	1275	
6	6	7	6	6	7	5	x60	1256	
0	6	6	6	5	6	6	47	1169	
6	1	0	0	6	6	5	30	1070	
5	B	0	B	5	0	5	30	1106	
4	4	6	B	3	5	6	46	1186	
6	5	6	4	5	5	2	49	1240	
5	6	3	5	5	5	6	51	1368	
6	0	3	3	B	5	6	39	1124	
3	4	0	0	1	0	8	678		
4	5	4	D	3	4	6	41	1325	
5	0	4	4	4	3	24	999		
5	3	5	B	B	5	22	869		
5	5	7	4	5	3	5	49	1208	
5	5	2	B	2	6	6	39	1102	
3	4	5	6	0	B	28	1156		
6	7	B	5	B	6	5	39	x1661	
6	1	6	5	4	4	5	39	1297	
6	7	6	7	7	5	7	56	1268	
2	6	6	5	2	B	6	36	1322	
781 23671									



Voire tracteur  
fonctionnera  
plus longtemps  
et mieux, s'il  
est alimenté  
avec l'Huile  
de charbon  
"Imperial Roy-  
alite" et graissé  
avec les Huiles  
à moteur "Im-  
perial Polaris"



Remplissez toujours votre réservoir avec de la  
Gazoline "Imperial Premier"—qui assure un démar-  
rage rapide, la force motrice et les longs parcours

**Les chevaux se reposent la  
plupart du temps**

Un cheval de cultivateur travaille en moy-  
enne trois heures par jour durant toute une  
année. Le reste du temps il se repose,  
"ronge son frein" comme dit un cultivateur,  
ou bien "Mache de la paille".

D'un autre côté, le tracteur de la ferme  
ne consomme sa ration de combustible que  
lorsqu'il travaille, et n'exige aucun soin lors-  
qu'on ne s'en sert pas.

Voire tracteur peut travailler de l'aurore  
au crépuscule. Il ne se fatigue jamais et  
vous faites de deux fois à deux fois et demie  
autant de travail qu'avec des chevaux.

**Les Lubrifiants "Impérial"  
Pour toutes les Machines Agricoles**

LORSQUE les machines agricoles  
sont graissées comme il faut, elles  
ont une plus longue durée, travaillent  
plus régulièrement, vous rapportent  
davantage de profit et leur entretien  
coute moins cher.

Les Lubrifiants "Imperial" pour la ferme, sont soi-  
gneusement raffinés pour répondre aux besoins particu-  
liers de chaque type de machine agricole—faucheuses,  
moissonneuses, lieuses, écrémeuses, machines à sépa-  
rer le grain, moteurs fixes ou portatifs, voitures, char-  
riots, camions, tracteurs et automobiles.

L'employé de l'Imperial Oil, qui a la charge du poste  
de distribution le plus rapproché de chez vous, vous  
aidera à choisir la sorte de Lubrifiants "Imperial" qu'il  
faut employer sur vos machines. Vous constaterez que  
ses conseils sont précieux et qu'il sera toujours empres-  
sé à vous aider à résoudre la question du graissage de  
vos machines agricoles.

IMPERIAL OIL LIMITED

2

2

2

**Chez-nous**  
Section féminine Le Foyer, L'Ecole

**CONSEILS AUX MERES**

Lorsqu'une catastrophe se produit l'on évoque de suite l'hypothèse d'un défaut de construction: il a quelque part une poutre qui était de qualité médiocre, un ciment mal posé, une partie de l'ouvrage qui a été mal exécutée. Tout semblait de bonne qualité, mais à l'usage une faute s'est révélé qui a compromis tout l'ouvrage.

Dans l'ordre moral, nous nous rendons souvent coupables de crimes analogues; nous faisons partie d'un ensemble où chacun a son rôle déterminé, et bien qu'il ne soit pas toujours de notre goût et que nous ne l'ayons pas toujours choisi. C'est notre fonction dans l'ordre social que nous sommes tenus de bien remplir afin de sauvegarder l'équilibre du groupe.

Si nous faillissons à notre tâche cela entraîne une dépréciation de l'ensemble, un accident matériel ou moral, un arrêt dans le progrès. C'est un lourd et beau privilège car si nous pouvons nuire par notre erreur à une vaste entreprise, nous pouvons par notre fidélité à accomplir une besogne étroite, assurer et consolider les besognes de tous nos collaborateurs.

Aucune besogne n'est modeste qu'en apparence; cette subtile solidarité humaine nous associe à toutes les belles œuvres; en accomplissant avec application l'humble mission qui nous est départie, nous contribuons aux plus brillants travaux des nôtres et nous aidons à leur succès.

Cousine Avette.

**Réponse à vous pour toutes**

—Que nous conseillez-vous donc—disait une femme, jeune encore qui ne cessait ses plaintes contre le sexe fort ou elle compte mari, frère, père et oncle supposés impraticables pour une infinité de raisons—que nous conseillez-vous pour conserver l'amour de nos maris...?

—Primo—Mesdames—l'amour est une plante, donc, pour en obtenir profusion de floraison, il la faut entretenir avec profusion de soins.

Assez souvent—les fêtes du mariage jetées—par-dessus bord, comme disent les anglais (over) la fiancée d'hier, prise aux occupations de son nouvel état, ne s'occupe plus guère de la question sentiments: c'est un tort—ou bien elle délaisse les soins de toilette, passera, journées et soirées en plus, en liseuse; voir même—en robe

de chambre, Kimonos, etc., c'est une erreur et très grave.

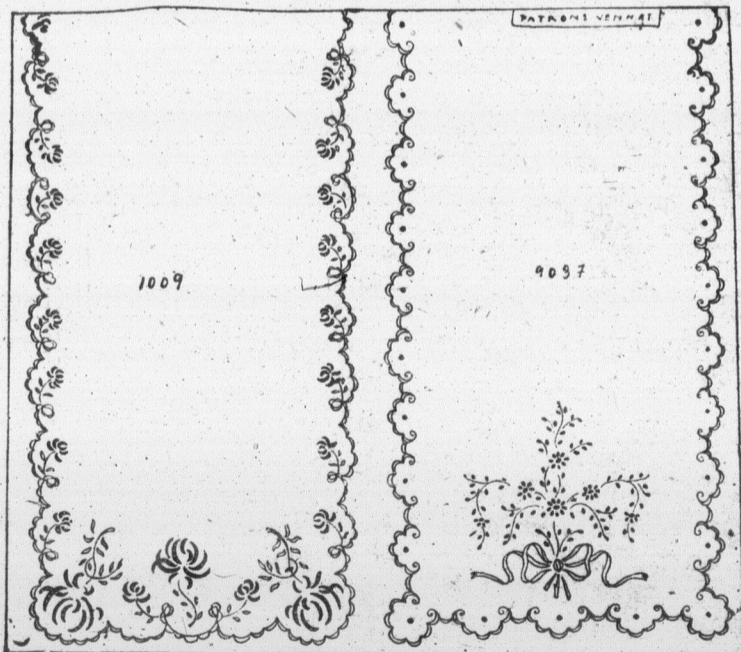
Il ne faut pas faire mise de côté des menus détails qui faisaient votre force et surtout—oh! surtout ne pas paraître lassée—encore moins—de la présence de l'époux comme il arrive quelquefois et souvent nous soufle la réalité d'observations, plusieurs fois répétées?

La nervosité pousse même jusqu'à l'impolitesse, les bornes de l'impatience: n'est-ce pas regrettable!

Votre mari est tout à vous—Mesdames de cœur et d'esprit,—mais ne les repoussez pas par indifférence ou caprice. D'autres femmes—vos amies peut-être, aspirent à sa présence, comme vos préférences semblent, maintenant, acquises à la solitude, ou au plaisir des réceptions, bals, féeries de théâtre... que sais-je...

Avec une habileté de coquetterie digne d'un meilleur objet, d'autres femmes amé-

**La broderie est un agréable passe-temps**



Deux dessus de bureau, jolis modèles, longueur d'exécution raisonnable. Patrons au carboné, chacun 25c. port compris. Grande feuille de papier carbone, bleu ou blanc, 15c. Patrons perforés, chacun 55c. port compris. Tout estampé sur coton fini toile, 18 pcs x 54 pcs, \$1.10, port compris. Sur pure toile soyeuse, \$1.65, port compris. Coton M. F. A. nécessaire à la broderie, 1 doz. coton M. F. A. à 45c. Demandez notre catalogue de broderie, envoyé franco dans tout le Canada, sur réception de 35c.

LE BULLETIN DE LA FERME, Case 129, Québec.

**BOULANGEZ VOTRE PROPRE PAIN**

**LES GALETTES DE LEVAIN ROYAL**

LA QUALITE PLUS ELEVÉE POUR AU-DELA DE 50 ANS.

**LE PAIN DOMESTIQUE EST LE MEILLEUR DE TOUT**



ne tout à des tête-à-tête l'époux qui vous ennue, feront des avances qui détourneront son attention de l'épouse qui le laisse ainsi aller à la dérive vers le précipice où sombrera le bonheur commun.

Et n'allez pas croire—Mesdames—que ces tristesses se produisent extérieurement des rangs de votre société.

Malheureusement—c'est le même état de choses dans toutes les classes, chez toutes les cartes: Hommes et femmes, amateurs de flirt, comme vous l'êtes des hommages peut-être, ne voient nul inconvénient, aucune inconvenance en ces jeux—considérés—d'esprit, en ses roveries que votre bon sens réproverait s'il en avait soupçon: l'expérience — n'est-cepas — c'est une acquisition de l'âge... Le chat guette la souris pour la happer: la souris vient au chat pour s'en moquer se garant bien des griffes... qui l'atteignent quand même...

Ne laissez donc pas à quiconque, le soin de consolation des ennuis ou déceptions de votre époux. Il est votre bien; vous avez mission de sa défense! Vous ne concevez pas d'ennui de la présence de billets de banque à proximité de la main, ni d'encombrement de votre garde-robe! Vous ne laisseriez pas votre bourse à portée des voleurs, ni vos bijoux à la disposition de votre femme de chambre à conscience de dentelle!

Ces objets sont cependant, des superfluités que l'or, facilement remplace, mais le cœur de votre époux émigré en un boudoir étranger ne s'attire plus avec les grâces d'aujourd'hui! vous aviez celles de l'adolescence lors du premier amour: cet âge et son charme ne seront plus votre secours... Aimantes, douces et rieuses soyez sans lassitudes de présence, sans reproche de détails insignifiants, tolérantes des petits défauts... c'est ainsi que vous volerez les... gros... mutuellement... et le bonheur vous sera fidèle... à toujours M. P.

**Recettes pour le dîner**

**CAROTTES AU BEURRE**

Couper en filet et en tranches très émincées des carottes crues, mettre cuire à l'étouffée dans une casserole émaillée avec du sel et un morceau de beurre frais. Laisser un peu jaunir. Dresser, lorsqu'elles sont cuites et de belle coloration, avec tout le beurre où elles ont cuit pour qu'elle ne soient pas desséchées. Vous pouvez aussi les relever avec un petit filet de vinaigre et un peu de poivre.

**CUSTARD PUDDING (cuisine anglaise)**

Faire bouillir une chopine de lait avec environ une 1/2 tasse de sucre et un 1/2 bâton de vanille. Verser le lait, une fois tiède, sur 2 œufs entiers et 4 jaunes préalablement battus dans un plat. Bien opérer le mélange en fouettant. Passer l'appareil au tamis fin. Enlever soigneusement la mousse qui se forme à la surface. Placer au bain-marie et cuire à four très doux pendant 25 à 30 minutes. Eviter l'ébullition de l'eau.

**ASPERGES A L'ITALIENNE**

Dresser sur un plat les asperges cuites de la façon ordinaire et bien égouttées, faites en sorte que toutes les pointes soient égalisées, parsemer au dessus du fromage de gruyère râpé et mêler avec un peu de parmesan 1 noix de muscade râpée. Faire roussir sans excès assez de beurre frais pour en faire une petite sauce, ajouter sel et poivre. Verser ce beurre tout bouillant, qui doit monter en écume, sur le vert des asperges. Servez très chaud.

**4 Bargains en Musique**

- 1.—6 morceaux de piano, tables et avec faciles.
  - 2.—3 morceaux de piano et 3 morceaux de chant populaire américains.
  - 3.—3 morceaux de piano et un recueil de 20 morceaux populaires de piano.
  - 4.—6 morceaux populaires américains, chant et piano.
- Chaque des bargains port payé. .... \$1.00  
Rive de Valse chant et piano port payé. .... 55  
Venez au bal. .... 55

**RAOUL VENNAT**

642 St-Denis, Montréal.

**Bandage**



**Herniaire**

Si vous désirez guérir votre Hernie n'attendez pas qu'il soit trop tard pour la soigner. Notre bandage herniaire la retiendra parfaitement.

Demandez nos questionnaires sur la Hernie.

Adressez-vous à nous pour ceinture abdominale.

Nous avons la ceinture Maternité "PATRICIA" recommandée par la faculté médicale.

Ecrivez-nous en expliquant votre cas.

Une dame de grande expérience est à votre disposition.

**C. MARTIN**

36 et 38, rue CRAIG Est, dépt. A. MONTREAL.

**GRATIS**

Magnifique Service en porcelaine

RICHEMENT DÉCORÉE

13 MORCEAUX

(valeur \$4.50)

Donné GRATIS avec le Thé et le Café

**MIKADO**

Vert, Noir ou Japon

Demandez-le à votre fournisseur.

**GLOBE TEA CO.**

309 rue Notre-Dame ouest. Phone Main 5036. Montréal

**L**  
Le ren

Je ne doute fermiers, vous sur votre jardi vos travaux se

Les agronom lets contenant espèce de légum à cultiver cett directions. Bi que pour 10 ou d'acre, elles grand jardin, oet été, d'après apportée à cul

Comme nou parfois d'un so après ces plu qu'elles ont Autrement l'e déjà, va s'év vient un peu d manquer d'eau vaise herbe Dans un mois, faire parce qu leurs, ce trava de son import bes se seront tifs et de l'es plantes cultiv conseillons de et assez espa biner avec fa

S'il y a une l'eau qui séjo n'y reste pas t de vos plants une températ croissance, et d'eau qui les l les étiole en sucs nutritifs

N'oubliez plus tôt tout Nous vous av re la teigne d teigne du choi dès que vous individus sale sez quand mie, comme peut-être qu'

Bien que le finies prenez habitez les ré rprendre la p vous craignez le lendemain En résum affaire, et po Ne vous rep dans une dot heures dépen de vigilance

**Recette**

PER

Blanchir à choux frisés, et égoutter e tre dans un vider, trouss émincées de dans une ca beurre frais, de lard salé, bacon (lard qu'à obtentic ajouter une un tour. Ajou touffée pend d'arroser ave prendre une

## LE COIN DES JEUNES

Le rendez-vous des élèves-fermiers et jardiniers

### BOUILLIE BORDELAISE

Je ne doute pas qu'élèves-jardiniers et fermiers, vous n'oubliez point d'avoir l'œil sur votre jardin tout en vous reposant de vos travaux scolaires.

Les agronomes vous ont remis des feuillets contenant des directions sur chaque espèce de légumes ou grains que vous avez à cultiver cette année. Observez bien ces directions. Bien que vous ne les appliquiez que pour 10 ou 20 pieds de sillon, ou 1-100 d'acre, elles sont pratiques pour un plus grand jardin, et votre travail sera jugé, cet été, d'après l'attention que vous aurez apportée à cultiver de la façon demandée.

Comme nous avons de la pluie suivie parfois d'un soleil chaud, ne manquez pas après ces pluies de bien briser la croûte qu'elles ont durcie autour des plantes. Autrement l'eau, comme je l'ai expliqué déjà, va s'évaporer rapidement, et, s'il vient un peu de sécheresse, vos plants vont manquer d'eau. Sarclez aussi chaque mauvaise herbe pendant qu'elle est jeune. Dans un mois, vous serez découragés de le faire parce qu'il y en aura trop. Et d'ailleurs, ce travail alors aura beaucoup perdu de son importance car les mauvaises herbes se seront emparées des éléments nutritifs et de l'espace du sol au dépens des plantes cultivées. C'est pourquoi nous conseillons de faire des rangs bien droits, et assez espacés pour pouvoir sarcler et biner avec facilité entre les rangs.

S'il y a une grosse pluie, voyez à ce que l'eau qui séjourne à la surface du jardin n'y reste pas trop longtemps, car elle retarde vos plants en conservant autour d'eux une température trop froide pour leur croissance, et les gorgeant d'un excès d'eau qui les brise en gonflant leurs tissus, les étiole en empêchant l'utilisation des sucs nutritifs du sol.

N'oubliez pas aussi de découvrir au plus tôt tout insecte nuisible au jardin. Nous vous avons indiqué comment détruire la teigne de l'oignon, le ver gris, et la teigne du chou. Appliquez ces traitements dès que vous voyez quelques-uns de ces individus sales et gloutons. Si vous y pensez quand ils sont à l'état d'épidémie, comme ressource, il ne vous restera peut-être qu'à refaire vos semis.

Bien que les gelées soient pratiquement finies prenez-y garde encore surtout si vous habitez les régions du Nord. Mieux vaut prendre la peine d'abriter vos plants si vous craignez une gelée, que de constater le lendemain un mal irréparable.

En résumé soyez attentifs à votre affaire, et pour cet été c'est votre jardin. Ne vous reposez jamais trop longtemps dans une douce tranquillité, car les malheurs dépendent souvent de un manque de vigilance de notre part.

Adrien Desantels.

### Recettes pour le souper

#### PERDRIX AU CHOUX

Blanchir à l'eau et au sel 3 ou 4 gros choux frisés. Lorsqu'ils sont cuits, laver et égoutter et en former 12 boules. Mettre dans un plat à gratin. D'autre part, vider, troussez et piquer avec tranches émincées de lard salé, 2 perdrix. Mettre dans une casserole un gros morceau de beurre frais, 1 oignon, quelques tranches de lard salé, 1 ou 2 petites tranches de bacon (lard anglais). Laisser cuire jusqu'à obtention d'une belle couleur blonde; ajouter une tasse d'eau et laisser bouillir un tour. Ajouter les perdrix et cuire à l'étouffée pendant 1 heure en ayant soin d'arroser avec le jus. A moitié cuisson prendre une partie du jus que les perdrix

auront rendu et verser sur les choux. Faire gratiner au four.

Quand le tout est à point de cuisson, dresser les perdrix sur un plat et garnir de bouquets de choux et de tranches de lard. Détacher le jus qui est resté adhérent à la casserole avec un peu d'eau, laisser bouillir un tour. Verser sur les choux. Mettre le plat 5 minutes au four. Servir chaud.

Quelques cuisinières mettent les choux avec les perdrix, mais à notre avis il est préférable de faire cuire le tout séparément parce que les choux sont moins forts, moins secs, et le jus des perdrix n'est pas dénaturé.

#### POTAGE AUX LEGUMES

Couper en petits dés 2 carottes, 2 navets, 1 poireau, 1 petit oignon, mélanger ces légumes et les mettre à fondre dans une casserole avec un morceau de beurre, une pincée de sucre et un peu de sel. La fonte de ces légumes doit s'opérer lentement. Lorsqu'ils sont d'une belle teinte acajou les mouiller d'une pinte de bouillon. Ajouter une poignée de haricots vers coupés en petits dés et 2 ou 3 cuillerées de

petits pois. Laisser cuire lentement. Dépouiller et dégraisser. Servir.

#### FRICASSEE DE POULET

Couper le reste de poulet par petits morceaux, les faire revenir dans le beurre, sans leur laisser prendre couleur. Ajouter 1 ou 2 cuillerées de farine. Mouiller avec un bouillon ordinaire. Ajouter 4 petits oignons, 2 carottes (hacher très fin), 1 petit clou de girofle. Laisser mijoter 1 heure. Goûter si la sauce est à bon goût de sel. Au moment de servir, lier avec 2 jaunes d'œufs et un morceau de beurre frais. Faire une bouillie épaisse.

#### POTAGE POTIRON

Laver une demi-tasse de riz et faire crever dans assez de lait pour en faire un potage. D'un autre côté faire cuire séparément le potiron coupé en petits morceaux, avec de l'eau, du sel et un morceau de beurre frais. Lorsque ce potage est à point de cuisson, passer au tamis pour en enlever tous les filaments et mélanger cette purée peu épaisse avec le riz au lait. Chauffer mais ne pas laisser bouillir. Ce potage doit ressembler à une crème épaisse.

Quelques personnes ajoutent dans ce potage un peu de sucre vanillé et suppriment le beurre, ou mettent l'un ou l'autre.

#### CHOUX DE BRUXELLES AU BEURRE

Cette excellente petite espèce de choux se prépare comme suit: Enlever le bout de chaque queue afin qu'il ne reste que la pomme du chou qui est grosse comme une noix. Blanchir dans l'eau et du sel pendant un quart d'heure. Egoutter lorsqu'il



Le meilleur des tue-mouches, 10c le paquet chez tous les Pharmaciens, Epiciers et Marchands Généraux.

seront cuits et les faire sauter vivement dans le beurre un peu jauni, une pincée de sel et un peu de poivre blanc. Ils se servent comme légumes et comme garniture autour des viandes bouillies ou rôties.

#### SALADE POLONAISE

Tailler en julienne un petit chou rouge dont on aura enlevé les côtes. Le faire blanchir à l'eau bouillante, l'égoutter et rafraîchir, l'assaisonner avec sel, poivre, huile et vinaigre. Dresser en saladier avec garniture de radis en tranches minces

# VERITES

## RELATIVES AUX COLPORTEURS

QUE TOUS

## DEVRAIENT CONNAITRE



IL ARRIVE régulièrement que nos populations sont sollicitées par des colporteurs qui vont offrant leurs marchandises de porte en porte. Leurs victimes apprennent parfois trop tard qu'elles ont acheté à des prix excessifs des marchandises de qualité inférieure. Si un colporteur entrait par hasard chez vous, écoutez l'histoire de ses "bargains" et examinez bien ses marchandises. Puis avant de vous départir de votre argent, allez chez votre marchand et comparez le prix et la qualité de ses marchandises avec le prix et la qualité des marchandises du colporteur. Nous vous conseillons cela dans votre propre intérêt.

En achetant des marchandises de vos marchands locaux, vous êtes doublement protégés. D'abord, vous avez comme garantie la réputation de votre marchand, puis vous avez la satisfaction d'acheter des marchandises garanties. Une autre chose à considérer c'est que vous pouvez n'acheter qu'un article à la fois, tandis que le colporteur insiste toujours pour vous vendre deux ou trois articles. Faites affaire avec vos marchands locaux. La satisfaction vous est assurée parce qu'il sont ici pour y rester, et en ne perdant pas la chose de vue chaque fois que vous serez importunés par les colporteurs, vous contribuerez à la prospérité de votre province dans laquelle vivront vos enfants. Achetez chez vos marchands.

Aidons à faire notre Province plus grande et plus prospère

## DEPENSONS NOTRE ARGENT CHEZ NOUS

Publié dans le Meilleur Intérêt de la Province de Québec



ILLEUR DE TOUT

### is pour le dîner

#### TTES AU BEURRE

filet et en tranches très émin cottes crues, mettre cuire à ans une casserole émaillée et un morceau de beurre frais ou jaunir. Dresser, lorsqu'elles et de belle coloration, avec e où elles ont cuit pour qu'elle as desséchées. Vous pouvez lever avec un petit filet de n peu de poivre.

#### PUDDING (cuisine anglaise)

llir une chopine de lait avec 1/2 tasse de sucre et un 1/2 ba- lle. Verser le lait, une fois eufs entiers et 4 jaunes préla- tus dans un plat. Bien opé- ge en fouettant. Passer l'ap- mis fin. Enlever soigneuse- isse qui se forme à la surface. ain-marie et cuire à four très nt 25 à 30 minutes. Eviter e l'eau.

#### RGES A L'ITALIENNE

r un plat les asperges cuites ordinaire et bien égouttées, e que toutes les pointes soient rsemer au dessus du fromage épé et mêler avec un peu de noix de muscade râpée. Faire excès assez de beurre frais e une petite sauce, ajouter sel rser ce beurre tout bouillant, nter en écume, sur le vert des rservez très chaud.

### gains en Musique

reux de piano, faciles et aces  
ceux de piano et 3 morceaux de air américains.  
ceux de piano et un recueil de 20 opulaires de piano.  
ceux populaires américains, chant  
bargains port payé. \$1.00  
le chant et piano port payé. \$5  
1.50

#### AOUL VENNAT

nis, Montréal.



### Herniaire

is désirez guérir votre Hernie lez pas qu'il soit trop tard soigner.  
bandage herniaire la retien- faitement.

ndez nos questionnaires sur la Hernie.

sez-vous à nous pour cein- domingle.

avons la ceinture Mater- PATRICIA" recommandée aculté médicale.  
ez-nous en expliquant votre

dame de grande expérience tre disposition.

#### C. MARTIN

ue CRAIG Est, dépt. A. MONTREAL.

### LA LOI POUR TOUS

Consultation légales, par Letarte & Rioux, avocats du Barreau de Québec

**Avis Important.**—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal. 1o Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultations; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires, usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immédiate, par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

**QUALIFICATION AUX CHARGES MUNICIPALES.**—(Réponse à A. D.)—Q. L'usufruitier a-t-il, du fait de son usufruit, une qualification suffisante pour occuper la charge de maire ou de conseiller municipal?

R. L'article 228 du Code municipal nous paraît clairement régler la question qui nous est posée. En effet, cet article déclare que seuls les contribuables qui possèdent dans la municipalité, à titre de propriétaire, des biens-fonds d'une valeur de \$400.00 ont le cens de l'éligibilité, leur permettant d'être mis en nomination pour les charges de maire ou de conseiller.

Donc, par la lecture de cet article, nous voyons qu'il faut posséder à titre de propriétaire pour occuper ces charges municipales. Il est vrai qu'il n'y a pas de jurisprudence à ce sujet, probablement parce que la loi est trop claire. Nous ne connaissons qu'un cas qui a été jugé par la Cour Supérieure de Montréal, Sénéchal vs La Corporation de la paroisse de l'Île Bizard (R. J. Q. 17 C. S. 267). Il a été décidé qu'un usufruitier ne peut être nommé estimateur d'une municipalité.

Donc, si la qualité d'usufruitier ne suffit pas pour être nommé estimateur à plus forte raison devons nous conclure qu'elle ne suffit pas pour être nommé à la charge de maire ou de conseiller. Voici d'ailleurs ce que dit l'article 228 C. M.—"Nul ne peut être mis en nomination pour la charge de maire ou de conseiller d'une municipalité locale, ni être élu à cette charge, ni l'occuper, s'il n'est électeur, et s'il ne possède dans la municipalité, à titre de propriétaire, des biens-fonds de la valeur d'au moins quatre cents piastres, après paiement ou déduction faite de toute charge imposée sur tels biens-fonds."

Le cens de l'éligibilité prescrit par le présent article est établi par le rôle d'évaluation en vigueur à la date de la présentation des candidats.

**COURS D'EAU PUBLIC.**—(Réponse à O. C.)—Q. Un procès-verbal qui pourvoit à l'entretien d'un ruisseau qui sert de cours d'eau public, exige que ce ruisseau possède cinq à six pieds de profondeur afin d'être assez profond pour égoutter les terrains les plus bas. Le conseil municipal avait-il le droit d'amender le procès-verbal, vu que ce travail ne semblait pas nécessaire et qu'un seul contribuable se plaignait de cet amendement?

R. L'article 592 du Code municipal permet aux corporations d'amender un procès-verbal en vigueur en tout temps et suivant les formalités requises par le dit article. Voici en effet ce que dit l'article 592 C. M.: "Tout procès-verbal en vigueur peut, en tout temps, être modifié ou abrogé par la corporation, par règlement, sur requête d'un ou de plusieurs intéressés, ou sur l'ordre du conseil, pourvu qu'un avis public, dans tous les cas, ait été donné aux intéressés par le secrétaire-trésorier de la corporation."

ou par le secrétaire du bureau des délégués, tel avis devant indiquer le lieu et le temps auxquels doit commencer l'examen du procès-verbal.

Le procès-verbal est obligatoire par la corporation ou par les contribuables suivant le cas. En effet, c'est ce que déclare le deuxième paragraphe de l'article 525 du Code municipal qui se lit comme suit: "Toute partie d'un règlement ou d'un procès-verbal qui désignent les travaux à faire, la nature et la qualité de l'ouvrage, et les devoirs des officiers proposés à ces travaux, reste en vigueur et est obligatoire pour la corporation ou les contribuables selon le cas; les autres parties du procès-verbal ou du règlement sont suspendues et ne reprennent vigueur qu'après l'abrogation du règlement mettant tous ou certains travaux aux frais et à la charge de la corporation ou des contribuables, selon le cas."

**EMPRUNT DE LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE.**—(Réponse à J. M. G.)—Q. Il y a deux ans le secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire de "A" est venu chez-moi pour emprunter une somme de \$100.00 au nom des commissaires d'écoles de "A". Le secrétaire-trésorier a signé le dit billet comme secrétaire, et aujourd'hui ce Monsieur a laissé sa place à un autre secrétaire. J'aurais voulu retirer le montant de mon billet, mais le nouveau secrétaire m'a déclaré que mon billet ne figurait pas dans ses livres. Quels moyens dois-je prendre pour retirer ce qui m'est dû? Ai-je un recours contre la municipalité de "A" ou seulement contre le secrétaire-trésorier qui m'a emprunté l'argent?

R. L'emprunt temporaire permis aux corporations municipales doit se faire conformément à l'article 2728b du Code scolaire. Cet article permet aux commissaires ou aux syndics d'écoles, en attendant la perception des taxes, ou cotisation scolaires, ou des rétributions mensuelles, sur simple résolution et sans être tenus de se conformer aux dits articles 2728a et 2728b de contracter, de temps à autre, des emprunts temporaires au moyen de billets pour une période de temps n'exécédant pas six mois et aux termes et conditions que les commissaires et les syndics d'écoles jugent à propos pour un montant n'exécédant pas en aucun temps, le huitième du revenu de la municipalité alors du et exigible.

Donc le mieux pour se conformer aux circonstances est de s'adresser au secrétaire-trésorier actuel pour lui demander s'il existe une résolution des commissaires et des syndics d'écoles autorisant l'emprunt temporaire dont il est ici question. Si cet emprunt a été autorisé il est évident que la commission scolaire est obligée au remboursement de la somme du billet. D'autre part, si l'emprunt n'a pas été autorisé par résolution, il faudrait s'adresser au secrétaire-trésorier qui a emprunté sans l'autorisation du conseil, et le forcer à rembourser personnellement la somme. Nous sommes d'opinion que le secrétaire-trésorier qui a contracté l'emprunt, s'il l'a fait sans l'autorisation et dans un but frauduleux, peut être soumis même à des procédures criminelles. A tout événement, nous conseillons à notre correspondant de s'adresser d'abord et officiellement à la corporation municipale, si le secrétaire-trésorier l'a mis sous l'impression qu'il agissait au nom de la corporation.

**FONDS DE PENSION.**—(Réponse à E. L.)—Q. Les commissaires et les syndics d'écoles ont-ils le droit de retenir du salaire d'une institutrice pour payer le fonds de pension?

R. Il n'y a pas de doute sur ce point. L'article 3009 et suivants du Code scolaire nous paraissent concluants. Voici d'ailleurs ce que dit l'article 3019 du Code scolaire au sujet du droit qu'ont les commissaires d'écoles de retenir sur

**VOS IMPRIMÉS**

**POUR VOTRE COMMODITÉ**

nous mettons à la disposition de la clientèle de la campagne et du district, notre service d'impressions. Nous sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impressions, entre autres :

**FORMULES, EN-TÊTES DE LETTRES, CIRCULAIRES, LETTRES DE FAIRE-PART, FACTURES, etc., etc.**

Nos prix sont modiques. Demandez cotations. Prompte livraison.

**LE "SOLEIL" Ltée**  
(Département de l'imprimerie)

le traitement ou le salaire d'une institutrice, chaque année la somme nécessaire pour payer le fonds de pension.

**ARTICLE 3019, C.S.**—"Le surintendant retient, sur la subvention payable à chaque municipalité, les sommes nécessaires pour acquitter la retenue sur le traitement de chaque personne, qui doit la payer en vertu du présent chapitre; et les autorités scolaires sont autorisées à faire, sur les traitements des fonctionnaires, lors du paiement de leurs traitements, chaque année, et non après, la retenue qui leur sera ainsi faite par le surintendant. Il doit, aussi, pour les mêmes fins, faire une retenue sur les traitements de tout les autres fonctionnaires de l'enseignement primaire qui sont payés directement par le département de l'Instruction publique."

**ANNULATION DE VENTE.**—(Réponse à L. T.)—Q. Un homme a acheté une terre d'un certain cultivateur, mais n'a pas passé le contrat immédiatement, dans l'intervalle, le vendeur a vendu sa terre pour un montant plus élevé à un autre acheteur. Le premier acheteur avait emprunté de l'argent et avait fait des dépenses pour régler la vente au plus tôt; a-t-il un recours contre le vendeur pour le dommage que lui cause le manque de parole de celui-ci? Si l'acheteur a donné une certaine somme en garantie, les conditions de la vente demeurent-elles les mêmes? Il n'y a pas d'écrit.

R. L'absence d'écrit dans le présent cas complice singulièrement la question, si le vendeur ne veut pas reconnaître qu'il a conclu verbalement une vente avec l'acheteur, il n'y aurait pas de doute sur les droits de notre correspondant à réclamer des dommages, s'il était en mesure d'établir que les deux parties se sont entendus sur le prix et les conditions de la vente. Lorsque la vente ne peut se faire immédiatement, il est toujours bon que l'acheteur se fasse donner une promesse de vente signée par le vendeur afin de se protéger contre la malhonnêteté de l'autre partie.

Nous tenons à dire cependant que si des arrhes ont été données lors de la promesse de vente, l'article 1477 s'applique. Cet article 1477 C. C. déclare: "Si la promesse de vente est accompagnée d'arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui les a données, en les perdant, et celui qui les a reçues, en payant le double."

Dans les circonstances y a-t-il avantage pour l'acheteur de poursuivre le vendeur en dommages? Tout dépend de la franchise du vendeur et de sa probité; sous son serment, le vendeur refuserait-il de reconnaître les faits qu'allègue notre correspondant, nous l'ignorons, mais nous doutons qu'un homme qui manque à sa parole sans se soucier de faire tort à son prochain, possède assez de probité pour endosser la responsabilité de ses actes dans un pareil cas.

**QUALIFICATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX.**—(Réponse au même (A. P.))—Q. Quelle qualification est requise pour occuper les charges municipales autres que celle de maire et de conseiller?

R. Les articles 226 et 227 du Code municipal nous donnent quelles sont les

qualités requises chez une personne pour qu'elle soit habile à occuper une charge municipale.

L'article 226 déclare: "Est habile à exercer une charge municipale tout habitant mâle de la municipalité qui n'en est pas déclaré incapable par une disposition de la loi."

L'article 227 indique dans ses quatorze paragraphes quelles sont les raisons qui empêchent un contribuable électeur d'occuper une charge dans la municipalité. Comme cet art cle est très long, nous nous contenterons d'en donner les grandes lignes. La nomination d'un contribuable aux charges municipales ne peut être faite des personnes suivantes: celles qui ne sont pas du sexe masculin, les mineurs et les interdits, les aubergistes, les hôteliers, maîtres de maisons d'entretien public, etc., les marchands qui vendent des liqueurs enivrantes, les personnes qui ne résident pas dans la municipalité et celles qui possèdent des contrats avec elle.

La nomination des contribuables qui ne savent ni lire ni écrire couramment est aussi défendue par le même article.

L'article 228 qui exige une qualification foncière de \$400.00 ne s'applique qu'aux contribuables qui occupent des charges de maire ou de conseiller dans une corporation municipale.

**ASSEMBLÉE SPECIALE.**—(Réponse au même)—Q. Dans quel délai doivent être convoquées les assemblées spéciales? Le jour de la signification compte-t-il dans ce délai?

R. L'article 119 du Code municipal ne mentionne pas s'il s'agit de deux jours francs à compter de la signification ou simplement de deux jours à compter de l'heure de la signification. En effet, l'article 119 du code municipal se lit comme suit: "L'avis de convocation des séances spéciales du conseil, ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 118, doit être donné aux membres du conseil au moins dix jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé."

Cet avis doit être signifié; cependant l'avis aux conseillers de comté est expédié par la malle, par lettre recommandée.

Nous avons souligné dans l'article ci-dessus les mots "au moins", parce qu'il est évident que le législateur a voulu que le plus court délai soit de deux jours. Nous sommes d'opinion que nous devons lire l'article comme s'il était dit: deux jours francs, sans compter le jour de la signification; donc l'avis donné le lundi devrait donc convoquer la séance pour le jeudi suivant. De plus, si le législateur avait voulu que l'on compte les délais d'heure en heure, il nous semble qu'il aurait laissé entrevoir cette intention en rédigeant l'article en conséquence. Nous avons recherché, bien que sommairement, les cas de jurisprudence qui auraient pu se présenter jusqu'ici, mais nous n'avons pu en rencontrer aucun qui s'applique d'une façon exacte à la question qui nous est posée.

(Suite à la page 471)

Lisez le Bulletin de la Ferme

**MURINE**  
POUR LES YEUX

**IRRITÉS PAR LE Soleil, le Vent, la Poussière et la Cendre**

Ayez constamment les yeux propres et en santé, en employant MURINE.  
Les animaux souffrent des yeux comme l'être humain, or employez MURINE aussi pour les Chevaux, Vaches, Porcs, Chiens et autres Animaux.

Recommandé et vendu par les pharmaciens et les opticiens. Écrivez pour avoir notre brochure sur les soins à donner aux yeux, à

**MURINE EYE REMEDY Co.**  
9 East Ohio St. Chicago, U.S.A.

**CLOTURE**  
P. N.)—Q. de faire une sienne. J'a recommand de résultat pecteur ag que j'ai le mais on m pas dans les daté du 9 f un grand en avons peu e et que l'en clôturer est pratique poi Quels sont)

R. L'insp articles 202 cipal. C'es vive-voix d leur agraire des intéres faire et en c réparation t

Nous ne y du Code n obligé de f avant le m qu'à moins la part de faite par u construire faire en tou

Encore v ments de l rons et qu faire leur d miné, nous la loi génér sur ce point

Nous dc du Code m n'est pas pour faire l pal chargé l'améliorati

**ARTICL**  
agraire de l tior écrite c ou occupan la réparati tien d'une rain et cel

l'article 50 sur la lign avoit enter tificés à ce jours et e ordonne à soit plaign réparer sa qu'elle soit qu'il déter plus court

La sente ginal est c corporation en avoir u teur.

**COMMU**  
ponse au e une secon riage. Ma enfants is j'ai fait un annuler la quels sont me, et des riage? Pui mes bien premier m

R. Nous pondant é premier li décès de s biens devie succession, à ses enfar resté dans s'il n'avait riage, le p testament biens à ses correspond mariage, en il nous par enfants du de la cour c'est-à-dire possédéra son vivant le maître a communau du Code c

c'est-à-dire ner à qui b agit ainsi s

Voici en du Code ci

## LA LOI POUR TOUS

(Suite de la page 470)

**CLOTURE DE LIGNE.**—(Réponse à P. N.)—Q. J'ai demandé à mon voisin de faire une clôture entre ma terre et la sienne. J'ai fait cette demande par lettre recommandée, et comme je n'avais pas de résultat, je me suis adressé à l'inspecteur agraire. Le conseil reconnaît que j'ai le droit d'exiger une clôture, mais on me dit que ma demande n'est pas dans les délais, vu que mon avis est daté du 9 février. Ceci nous met dans un grand embarras, étant donné que nous avons peu de passage pour nos animaux et que l'endroit que nous voulons faire clôturer est à peu près le seul qui soit pratique pour les besoins de notre ferme. Quels sont nos droits?

R. L'inspecteur doit agir en vertu des articles 202 et suivants du Code municipal. C'est à la demande écrite ou de vive-voix d'un propriétaire que l'inspecteur agraire doit se rendre sur les terrains des intéressés, examiner les travaux à faire et en ordonner la construction, ou la réparation au besoin.

Nous ne voyons pas comment en vertu du Code municipal un propriétaire soit obligé de faire la demande de clôture avant le mois de février. Nous croyons qu'à moins de règlements contraires de la part de la municipalité la demande faite par un propriétaire à son voisin de construire sa clôture de ligne peut se faire en tout temps.

Encore une fois, existe-t-il des règlements de la municipalité que nous ignorons et qui obligent les propriétaires à faire leur demande dans un temps déterminé, nous l'ignorons, mais s'il s'agit de la loi générale, nous n'avons pas de doute sur ce point.

Nous donnons ci-dessous l'article 202 du Code municipal et nous voyons qu'il n'est pas question de temps déterminé pour faire la demande à l'officier municipal chargé de voir à la construction ou à l'amélioration des clôtures de ligne.

**ARTICLE 202 C. M.**—L'inspecteur agraire de l'arrondissement, à la requête écrite ou verbale de tout propriétaire ou occupant qui demande la construction, la réparation ou des travaux d'entretien d'une clôture de ligne entre son terrain et celui de son voisin, en vertu de l'article 505 du Code civil, doit se rendre sur la ligne de tels terrains où, après avoir entendu les parties intéressées, notifiées à cet effet par avis spécial de trois jours et examiné les travaux à faire, il ordonne à toute partie en défaut, qu'elle soit plaignante ou non, de construire ou réparer sa clôture de ligne, de manière qu'elle soit bonne et solide, dans le délai qu'il détermine. Ce délai doit être le plus court possible.

La sentence doit être par écrit. L'original est déposé dans les archives de la corporation, et toute partie intéressée peut en avoir une copie certifiée par l'inspecteur.

**COMMUNAUTE DE BIENS.**—(Réponse au même)—Q. Je me suis marié une seconde fois, et sans contrat de mariage. Ma femme et moi possédons des enfants issus d'un premier mariage, et j'ai fait un testament par lequel je pensais annuler la communauté. Après ma mort, quels sont les droits de ma seconde femme, et des enfants de mon premier mariage? Puis-je par testament donner tous mes biens aux enfants issus de mon premier mariage?

R. Nous ne savons pas si notre correspondant était marié en communauté, en premier lieu. Dans l'affirmative, par le décès de sa femme, l'époux commun en biens devient héritier de la moitié de la succession, tandis que l'autre moitié va à ses enfants. A ce moment, et s'il était resté dans l'état de viduité, c'est-à-dire, s'il n'avait pas contracté un second mariage, le père avait le droit de faire un testament par lequel il donnait tous ses biens à ses enfants. Étant donné que notre correspondant a contracté un second mariage, encore en communauté de biens, il nous paraît qu'il ne peut donner à ses enfants du premier mariage que la part de la communauté qui lui appartient, c'est-à-dire la moitié des biens qu'il possédait à sa mort. Il est vrai que de son vivant l'époux commun en biens est le maître absolu de tous les biens de la communauté, et que, suivant les termes du Code civil, il peut seul les aliéner, c'est-à-dire les vendre et même les donner à qui bon lui semble, du moment qu'il agit ainsi sans fraude de sa part.

Voici en effet ce que dit l'article 1292 du Code civil: "Le mari administre seul

les biens de la communauté il peut les vendre, aliéner ou hypothéquer sans le concours de sa femme. Il peut même seul en disposer par donation ou autre disposition entre-vifs pourvu que ce soit en faveur de personnes capables et sans fraude."

Lorsque le code civil dit capable ceci indique que les enfants doivent être majeurs, c'est-à-dire, capables légalement d'accepter une donation.

**EMPLACEMENT D'ECOLE.**—(Réponse à G. B.)—Q. Une école est construite depuis un grand nombre d'années dans le centre d'un rang. Dernièrement il a été question d'annexer à notre arrondissement quatre lots voisins. Advenant le cas où l'école serait reconstruite, est-ce que cette école devrait demeurer sur le même emplacement, ou s'il faudrait qu'elle soit reconstruite au centre du nouvel arrondissement?

R. Il n'y a rien dans le code scolaire qui oblige les commissaires et les syndics à construire une école au centre d'un arrondissement; seulement l'usage veut qu'il en soit ainsi afin que les contributions soient traitées avec plus de justice et que les dépenses soient moins élevées. Nous croyons que c'est aux commissaires et syndics à juger quel est l'emplacement qui convient le mieux à une école ou leur contrôle. Il est vrai que les corporations scolaires sont obligées de tenir compte des articles 33 et suivants des Règlements du comité de l'instruction publique, et qu'ils doivent choisir un emplacement qui assure aux élèves d'une école, en même temps qu'un endroit paisible, une construction qui soit conforme à tous les principes d'hygiène nécessaires à la santé publique.

**CHEMIN PRIVE.**—(Réponse à M. G.)—Q. Un chemin a été vendu il y a une vingtaine d'années; il est clôturé de chaque côté et ouvert au public depuis cet espace de temps, et il ne possède pas de barrières ni d'affiches indiquant que le chemin est un chemin privé. Le propriétaire peut-il fermer ce chemin et réclamer son terrain sous prétexte que la vente n'était pas valide?

R. Il nous paraît à première vue que le chemin dont il est question est devenu chemin public et que la municipalité peut le déclarer chemin municipal. La première raison qui nous frappe c'est que le chemin est clôturé de chaque côté et séparé du reste du terrain et n'est pas fermé par des barrières à ses extrémités; la seconde raison est que ce chemin a été à l'usage du public sans contestation pendant l'espace de dix ans et plus. Il nous paraît de ces faits entr'autres que le propriétaire avait l'intention d'abandonner ce chemin à l'usage du public. Il y a une autre raison par laquelle le chemin paraît appartenir aujourd'hui au public, c'est le cas où le propriétaire n'entretenait pas le chemin mais le laisse à l'entretien du public qui s'en sert.

Voici en effet ce que dit l'article 464 du Code municipal: "Les terrains ou passages occupés comme chemins par simple tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sont des chemins municipaux, s'ils sont clôturés de chaque côté ou autrement séparés du reste du terrain et ne sont pas habituellement fermés à leurs extrémités; mais la propriété du terrain de ces chemins et l'obligation de l'entretien d'iceux continuent à appartenir, dans tous les cas, au propriétaire, hormis qu'il en soit disposé autrement, sous l'autorité des articles 523 ou 524."

"La corporation ou le bureau des députés, sous la direction duquel sont ces chemins, peut, par une résolution, enjoindre au propriétaire ou à l'occupant de les fermer par des clôtures ou des barrières, sous peine d'une amende de vingt-piastres pour chaque jour que dure le refus ou la négligence d'exécuter cet ordre."

Cependant, nous tenons à dire que les quelques détails que nous donnons à notre correspondant ne sont pas suffisants pour conclure avec certitude dans un sens déterminé, mais nous donnons simplement l'impression qui nous est restée à la lecture de la question.

**GONGE AUX INSTITUTRICES.**—(Réponse à G. R.)—Q. Les commissaires et syndics d'écoles ont-ils le droit de notifier les institutrices après le premier jour de mai qu'elles ne seront pas réengagées pour l'année suivante? Dans ce cas actuel la résolution des commissaires à cet effet fut adoptée le 4 mai, et l'avis n'est parvenu à l'institutrice que le 27 du même mois.

R. Il n'y a pas de doute que les commissaires sont dans l'ordre et dans les délais fixés par le Code scolaire, alors que la résolution et l'avis de congé aux institutrices est adoptée et signifiée avant le premier de juin de l'année courante.

L'article 2718 du Code scolaire le déclare en toutes lettres. Cette article dit: "Les commissaires et les syndics d'écoles, après avoir décidé, par résolution adoptée à une session régulière, de ne pas engager un instituteur pour l'année suivante, doivent, avant le premier juin qui précède l'expiration de l'engagement de cet instituteur, lui signifier, par écrit, leur intention à cet effet; dans cet avis il ne sont pas tenus de donner les raisons qui motivent leur décision."

Nous avons souligné les mots "résolution et session régulière" parce qu'il faut que les commissaires agissent par résolution et que la décision soit prise dans une assemblée régulière, autrement, l'avis souffrirait d'un vice de forme qui lui serait fatal. C'est ce qui a été décidé dans une cause de Gauron vs La Corporation de Saint-Louis de Lotbinière, (C. C. Québec, Q. L. R., volume 7 p. 251).

Ajoutons qu'une session est régulière lorsqu'il est fait mention dans l'avis de l'objet spécial pour lequel la session est convoquée.

**CHEMIN NOUVEAU.**—(Réponse à M. B.)—Q. Je suis bâti sur ma terre près d'un chemin public, sur un rang double, où le chemin est verbalisé et existe depuis 15 à 20 ans. La municipalité veut changer la direction du chemin afin d'éviter deux côtes. En passant le chemin ailleurs qu'à l'endroit ordinaire, ceci me cause des dommages considérables; est-ce que la corporation peut changer ce chemin sans que j'y consente?

R. Une municipalité, dans le changement ou la construction d'un chemin public, doit considérer l'intérêt général, l'intérêt particulier ne peut passer qu'en suite. Lorsqu'une municipalité suit la direction donnée par le Code municipal en ce qui concerne la répartition des travaux ou réparations nécessaires, on ne peut, légalement, l'empêcher de procéder à ce qu'elle croit être une amélioration au chemin public et nous ne croyons pas que notre correspondant puisse s'opposer seul à ce que la municipalité exécute son projet.

**VENTE DES ACCESSOIRES.**—(Réponse à A. C.)—Q. J'ai une maison dans un village et mon contrat de vente stipule que le vendeur me cède la bâtisse et toutes les améliorations qui s'y trouvent. Or, il y avait une échelle sur la maison et le vendeur s'en est emparé et l'a emportée, hors de ma connaissance; est-ce que cette échelle lui appartient et si je puis la réclamer; est-ce que la porte en toile métallique et les contre-portes sont ma propriété?

R. Nous sommes portés à croire que tous les accessoires tels que portes en toile métallique, châssis au même usage, contre-portes etc. font partie des améliorations faites à la propriété, puisqu'il ont été construits et placés dans la maison et que le vendeur lors de la vente avait raison de les considérer comme faisant partie de l'immeuble et nous croyons qu'ils appartiennent sans aucun doute, à l'acheteur de la propriété.

Quant à l'échelle dont il est question ici, si elle est nécessaire au besoin de la propriété, ou qu'elle était fixée sur le toit, il n'y a pas de doute que notre correspondant en est propriétaire, et qu'il peut la revendiquer ou en réclamer la valeur à son vendeur.

Toute la question est de savoir si cette échelle et ces portes étaient spécialement destinées aux services des bâtisses, et si elles avaient spécialement un autre usage que celui d'améliorer la construction. Dans l'affirmative l'acheteur a le droit d'en revendiquer la possession; dans le négatif le vendeur peut les considérer comme ses meubles et les transporter avec lui.

**RENTE DE TERRE.**—(Réponse à E. B.)—Q. Une seigneurie a-t-elle le droit de faire payer à un propriétaire la rente d'un morceau de terre qui n'est pas sa propriété. Le propriétaire qui m'a prêté à toujours payé cette rente sans s'enquérir si ce lot lui appartenait ou non, et il s'entendait ensuite avec le propriétaire véritable qui lui remboursait la somme. Que dois-je faire?

R. Il n'y a pas de doute que notre correspondant doit payer la rente seigneuriale sur les terrains qu'il occupe et non sur les terres occupées par les voisins.

Peu importe ce que ses prédécesseurs ont pu faire à ce sujet il lui suffit de notifier le représentant du seigneur qu'il n'a rien à voir au lot de terre en question et qu'à l'avenir il ne prétend plus payer un sou à ce sujet. Nous croyons que la question peut se régler le plus aisément du monde et sans entraîner aucun ennui aux intéressés.

**ACCIDENT DU TRAVAIL.**—(Réponse à P. J.)—Q. Au cours de son travail dans un chantier de bois, un homme a été blessé, le propriétaire du chantier a-t-il le droit de se faire payer pour transporter cet homme de l'endroit où il travaille à l'endroit où il doit recevoir ses soins? Comme ce propriétaire est assuré contre les accidents de ce genre, peut-il retenir sur le montant que la compagnie doit payer à son employé, les frais de pension et de transport de la victime après l'accident?

R. Nous trouvons parfaitement légitime que le patron se fasse rembourser les dépenses qu'il a dû faire pour son employé à condition que lui-même se conforme à ce que l'obligé la loi des accidents du travail. Or la loi des accidents du travail force les propriétaires ou entrepreneurs à payer à un ouvrier la moitié de son salaire, après les huit premiers jours ou l'ouvrier a été victime de l'accident, lorsqu'il s'agit d'une incapacité temporaire, en plus des certains frais d'hôpitaux et de médecin qui sont prévus par la loi et que le patron doit assumer. Lorsqu'il souffre d'une incapacité permanente le propriétaire est tenu de verser à son employé une somme capitalisée proportionnée à la diminution de capacité de travail de son employé. Dans ce cas il arrive qu'une diminution soit faite pour les sommes qui ont été payées avant le calcul de ce capital.

**RECLAMATION ET DOMAGES.**—(Réponse à O. R.)—Q. Un propriétaire de beurrerie est-il responsable lorsqu'une partie du beurre se perd, et que ce beurre est fait pour et à l'avantage des patrons de la beurrerie?

R. Il n'est pas douteux que le propriétaire de la beurrerie qui fait lui-même son travail ou qui le fait faire par d'autres employés est responsable des dommages qu'il cause à autrui, parce que son travail n'est pas bien fait, parce qu'il est négligent ou incompétent dans la fabrication des produits laitiers. Sa responsabilité ressort des articles 1053 et suivants du Code civil et il ne peut y échapper à moins qu'il ne prouve que les dommages sont la suite d'un événement incontrôlable. Il n'y a pas de doute que les patrons peuvent se faire rembourser la valeur des effets ainsi mal fabriqués. Lorsque le patron est insolvable la seule chance qu'ils ont d'être payés, est de prendre jugement contre lui, afin de l'exécuter plus tard sur les biens qu'il pourra acquérir ou sur son salaire. Il y a à une dette civile et non un délit criminel de la part du fabricant et personne n'a le droit de l'impliquer de malhonnêteté sous peine d'être poursuivi en dommages.

**PRESIDENT DE COMMISSION SCOLAIRE.**—(Réponse au même)—Q. Le président d'une commission scolaire, après avoir été nommé président la première et la deuxième année de sa nomination, ne l'a pas été la troisième année, parce que les commissaires ont oublié de se conformer à la loi sur ce point. Cependant ce même commissaire a continué à agir comme président jusqu'à date. Les actes de la commission scolaire sont-ils valides; est-il possible aux commissaires de nommer un autre président pour finir l'année scolaire?

R. Il nous paraît que les actes exécutés par la commission scolaire, bien que le président n'est pas été régulièrement nommé, sont tout de même valides. Par ailleurs, la loi prévoit à la nomination du président, lorsqu'il ne l'a pas été le premier lundi qui suit la signification de l'élection des commissaires et des syndics d'écoles, ou dans les quinze jours qui suivent cette session.

Nous croyons que la commission scolaire intéressée devrait se prévaloir de l'article 2698 du Code scolaire qui déclare: "Si la nomination de président n'a pas eu lieu à la première session de la commission scolaire ou dans les quinze jours qui ont suivi cette session, elle peut être faite par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du surintendant."

(Suite à la page 472)

ODITÉ

lientèle de la cam-  
pressions. Nous  
travaux d'impres-PRES DE  
FAIRE-PART.  
URES, etc., etc.

mandes cotations.

Ltée

rie)

uisés chez une personne pour  
habile à occuper une charge226 déclare: "Est habile à  
charge municipale tout ha-  
de la municipalité qui n'en  
laré incapable par une disposi-  
oi".227 indique dans ses quatorze  
suelles sont les raisons qui  
un contribuable électeur d'oc-  
charge dans la municipalité.  
art de est très long, nous nous  
s d'en donner les grandes  
nomination d'un contribuable  
es municipales ne peut être  
ersonnes suivantes: celles qui  
du sexe masculin, les mineurs  
dits, les aubergistes, les hôtel-  
ers de maisons d'entretien  
les marchands qui vendent  
res ennivantes, les personnes  
dent pas dans la municipalité  
i possèdent des contrats avecnation des contribuables qui  
ni lire ni écrire couramment  
léfendue par le même article.  
228 qui exige une qualifica-  
re de \$400.00 ne s'applique  
tribulaires qui occupent des  
maire ou de conseiller dans une  
municipale.**BLEE SPECIALE.**—(Réponse  
—Q. Dans quel délai doivent  
nées les assemblées spéciales?  
e la signification compte-t-il  
la?icle 119 du Code municipal  
ne pas s'il s'agit de deux jours  
ompter de la signification ou  
t de deux jours à compter de  
la signification. En effet, l'ar-  
u code municipal se lit comme  
vis de convocation des séances  
du conseil, ainsi que l'avis  
rnement au cas de l'article  
être donné aux membres du  
u moins dix jours avant le  
pour la séance ou la reprise  
ance ajournée, s'il s'agit du  
cal, au moins deux jours avant  
fixé.is doit être signifié; cependant  
x conseillers de comté est ex-  
r la malle, par lettre recom-ous souligné dans l'article ci-  
mots "au moins", parce qu'il  
que le législateur a voulu que  
urt délai soit de deux jours.  
mes d'opinion que nous devons  
le comme s'il était dit: deux  
cs, sans compter le jour de la  
n; donc l'avis donné le lundi  
ne convoquer la séance pour le  
ant. De plus, si le législateur  
lu que l'on compte les délais  
à heure, il nous semble qu'il  
se entrevoir cette intention en  
l'article en conséquence. Nous  
erch, bien que sommairement,  
jurisprudence qui auraient pu  
é jusqu'ici, mais nous n'avons  
recontrer aucun qui s'applique  
n exacte à la question qui nous

Suite à la page 471

e Bulletin de la Ferme

LA LOI POUR TOUS

(Suite de la page 471)

ERREUR DANS UN CONTRAT.—(Réponse à C. L.)—Q. Je possède une propriété que j'ai mise en vente il y a quelque temps, et pour laquelle un certain individu a correspondu avec moi; dans ma lettre j'ai répondu, par erreur, que je vendrais la propriété \$2,000.00, et j'ai reçu avis que l'acheteur acceptait mon offre, et il m'assigna un certain jour pour passer le contrat notarié. Au jour fixé, je me suis rendu chez le notaire et là j'ai constaté mon erreur, car ma propriété vaut en réalité une somme de \$4,000.00. En conséquence, j'ai refusé de signer le contrat, et j'ai reçu un protêt et une menace de poursuite, à défaut de signer le dit acte de vente. Quelle position dois-je prendre?

R. L'erreur, d'après le code civil, est une cause d'annulation des contrats, c'est ce que déclare l'article 991 du Code civil, qui se lit comme suit: "L'erreur, la fraude, la violence ou la crainte et la lésion sont des causes de nullité des contrats, sujettes aux restrictions et règles contenues dans le code".

Spécialement l'article 992 du code civil détermine quand l'erreur est une cause de nullité des contrats, sur la substance de la chose qui en fait l'objet ou sur quelque chose qui soit une considération principale qui ait engagé à le faire.

En règle générale et nous basant sur un jugement rendu par le juge Casault, dans une cause de Morissette vs Brochu, (10 Q. R. S. page 104), il a été décidé que si le vendeur d'effets déterminés demande moins que le prix courant, il n'y a pas lieu à la lésion de la vente; par lésion, le code entendait l'annulation de la vente.

Mais il s'agit ici d'un écart si considérable, (\$2,000.00) entre le prix mentionné dans la lettre, et la valeur réelle de l'immeuble, que nous sommes d'opinion que les tribunaux ne devraient pas forcer notre correspondant à conclure la vente, sur une base aussi ruineuse. En effet, nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui. Mais encore une fois, au cas où notre correspondant se laisserait poursuivre, il est fort important qu'il soit en mesure de prouver que la valeur marchande de l'immeuble est bien \$4,000. et non \$2,000.00. En effet, s'il s'agissait d'une erreur légère, nous sommes d'opinion que notre correspondant ne pourrait révoquer et il devrait nécessairement consentir à la vente. Pour que l'erreur soit profitable au défendeur, il faut d'abord qu'elle soit évidente par la preuve, et qu'elle soit tellement importante et préjudiciable à la partie qui l'invoque que les tribunaux en fassent une question d'équité.

DROITS DE L'ACHETEUR.—(Réponse à J. E. L.)—Q. J'ai acheté une terre dont le bois de commerce était vendu à une compagnie, ai-je le droit de prendre du bois de chauffage pour mon utilité, et aussi de faire de l'abattis pour agrandir ma terre. Dans la partie de la terre où j'enlèverais les arbres, est-ce que je pourrais vendre le surplus du bois de chauffage, qui ne me sera pas nécessaire, après que la compagnie aura enlevé le bois de commerce?

R. Il est pratiquement impossible d'interpréter un contrat de vente sans avoir lu toutes les clauses qui forment ce contrat. Il est clair que les droits de notre correspondant ne peuvent être que ceux indivisés dans son contrat de vente. En admettant qu'un contrat déclare que le vendeur pourra prendre le bois de chauffage qui lui est personnellement nécessaire, ceci veut dire qu'il ne pourra en prendre davantage, et que ses droits sont limités à cette permission. Sans pouvoir l'affirmer, nous tendons à croire que notre correspondant ne peut vendre du bois de chauffage puisque son contrat le retient dans des limites qu'il lui est impossible de franchir.

MACHINE BREVETÉE.—Réponse à un abonné.—Q. Un cultivateur a-t-il le droit de construire une machine pour son utilité personnelle, même lorsque cette machine a été brevetée?

R. Il n'y a pas de doute que personne n'a le droit de construire une machine brevetée en vertu de la loi des brevets du Canada, même lorsque cette machine n'est pas construite pour le commerce, mais seulement pour l'usage personnel du constructeur. L'article 30 de la loi des brevets du Canada déclare en effet: "Quiconque, sans avoir le consentement par écrit du breveté, exécute, confectionne, ou met en pratique une chose pour

laquelle le brevet d'invention a été pris, sous l'empire de la présente loi ou d'une loi antérieure, ou se procure cette chose d'une personne non autorisée par le brevet ou par ses représentants légaux, à l'exécuter ou à en faire usage, est pour cet acte, passible de la part du breveté ou de ses représentants légaux, d'une action en dommages-intérêts; et le jugement est exécuté et les frais sont recouverts de la manière suivie, dans les autres cas, en la Cour où l'action est portée.

CONDITIONS DE VENTE.—(Réponse à A. D.)—Q. Un homme a acheté certains effets dans un encan, les conditions de la vente étaient que les billets fussent endossés par un homme solvable; l'acheteur a signé le billet, disant qu'il viendrait avec quelqu'un pour endosser ce billet, mais il a négligé de le faire; ce billet est-il bon si cet homme est solvable?

R. Le billet peut certainement être renouvelé, lorsque le signataire du billet est solvable, mais dans le présent cas, nous croyons que l'acheteur est obligé de donner un billet avec endossement. En effet, les conditions de l'encan étaient très claires, et tous ceux qui voulaient profiter des avantages de cette vente étaient obligés de s'y conformer; Comme nous l'avons souvent répété, le contrat fait la loi des parties, ce qui veut dire que les individus qui s'engagent suivant certaines conditions sont obligés également de remplir ces conditions sous peine de tous dommages.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE.—(Réponse à W. F.)—Q. Il existe une maison d'école dans un certain arrondissement, mais dans le rang où se trouve la maison d'école, il n'y a pas d'enfant capable de fréquenter l'école; il y en a un dans le rang voisin. Or, les commissaires sans avertir l'école, ont fait réparer une maison privée dans le rang où les enfants sont en âge de fréquenter la classe. Pour payer ces réparations, ils ont prélevé une taxe spéciale; les commissaires ont-ils le droit de faire payer cette taxe spéciale par tous les contribuables de l'arrondissement ou bien s'ils ne peuvent taxer que les personnes qui ont des enfants aux écoles? En outre les commissaires peuvent-ils faire payer le salaire de l'institutrice par tous les contribuables de l'arrondissement?

R. Les commissaires d'écoles nous semblent recevoir, par les pouvoirs généraux que leur donnent les lois scolaires la capacité légale de changer le site d'une école dans le but de favoriser l'instruction des enfants de la municipalité. Il est naturel que l'école soit placée dans l'endroit où elle est accessible au plus grand nombre d'enfants. Nous ne croyons pas que, en l'espèce, les commissaires d'écoles aient outrepassé leurs pouvoirs.

A un autre point de vue, en ce qui concerne la taxe spéciale, cette taxe peut être imposée et répartie soit sur tous les contribuables de l'arrondissement et pour les frais de répartition de l'école nouvelle et pour le salaire de l'institutrice. En effet, la raison que les contribuables n'ont pas d'enfants en âge de fréquenter l'école n'en est pas une qui exempte ces contribuables de la taxe scolaire.

FABRICANTS DE FROMAGE.—(Réponse à O. C.)—Q. Un fabricant de fromage a-t-il le droit d'obliger les directeurs de la société de fabrication à lui venir en aide pour peser leur fromage? Le fabricant est propriétaire de sa fabrique. De plus, le fabricant peut-il refuser de recevoir le lait que lui apporte un patron de la fromagerie, lorsque ce lait est de bonne qualité. En outre, le fabricant peut-il obliger les directeurs de la société à changer les chèques à la banque et à lui apporter l'argent voulu pour payer les employés de la fabrique?

R. Nous ne croyons pas que les directeurs d'une société de fabrication de beurre ou de fromage soient obligés en personne de fournir leur aide au fabricant qu'ils engagent, à moins que cette condition ne soit mentionnée dans le contrat passé entre le fabricant et les directeurs qui l'ont engagé. Il en est de même pour l'aide dans l'administration financière dont les directeurs ne peuvent être tenus, à moins que les contrats ou les règlements de la société ne leur imposent cette obligation.

Il est également vrai, croyons-nous, que le fabricant est engagé par une société de fabrication de beurre ou de fromage pour travailler au bénéfice de cette société et il ne peut refuser le lait des membres de cette société, à moins que ce lait ne soit pas dans les conditions d'hygiène requis par la loi d'hygiène de la province de Québec, ou encore qu'il ne soit pas dans les conditions requises pour fabriquer de bons produits. En effet, les fabricant n'est pas le maître de distinguer entre les patrons et de mettre de côté l'un ou l'autre d'entre-eux. Il est l'employé de la société qu'il est obligé de servir fidèlement, sous peine de manquer à son contrat et d'en supporter les dommages.

QUESTION DE LOUAGE.—(Réponse à L. J.)—Q. Un propriétaire a loué une partie de sa maison pour le prix de \$5.00 par mois. Le locataire a deux mois d'arriéré et ne veut pas s'en aller. Le propriétaire voudrait vendre sa maison, et il a intérêt à la vouloir libre. Quels moyens doit prendre le propriétaire pour annuler le bail et revenir en possession de sa propriété?

R. Il y a deux moyens que la loi donne aux propriétaires pour se débarrasser d'un locataire qui refuse de remplir les conditions du bail, et entr'autre qui ne lui paye pas son loyer. Lorsque le locataire n'a pas de meubles saisissables et qu'il n'y a pas avantage pour le propriétaire de le poursuivre, ce dernier peut faire signifier à son locataire un avis d'avoire à quitter les lieux loués sous trois jours, moyennant quoi, remise du loyer lui sera faite. Si le locataire ne quitte pas les lieux loués dans le délai susdit, tous ses meubles, même ceux insaisissables en vertu de la loi, peuvent être vendus pour le loyer au bénéfice du propriétaire.

Lorsque les meubles ont une valeur appréciable et offrent une partie du paiement du loyer, le propriétaire peut recourir aux services d'un avocat et prendre une saisie-gagerie, c'est-à-dire faire saisir les meubles de son locataire pour le montant du loyer dû, demandant dans l'action que le bail soit annulé, et le défendeur, c'est-à-dire le locataire, soit chassé des lieux loués dans les 48 heures du jugement.

Avec ces quelques renseignements, notre correspondant pourra se tracer une ligne de conduite qui lui permette de se tirer d'embaras.

GRAVELAGE DE CHEMIN.—(Réponse à D. G.)—Q. Le conseil d'une municipalité incorporée a-t-il le droit de réparer un chemin et d'en faire le gravelage par une simple résolution du conseil avec une subvention du gouvernement?

R. Nous croyons qu'une résolution est suffisante pour permettre à une corporation municipale de faire des travaux publics soit par contrat ou à la journée.

Nous supposons dans le présent cas qu'il s'agit d'ouvrage par contrat, et nous référons notre correspondant aux articles 625 et 626, que nous citons ci-dessous.

ARTICLE 625 C. M.—"Dans le cas où les travaux sont faits à l'entreprise, par contrat, sur résolution à cet effet, il est donné avis spécial succinctement les travaux à faire, les détails prescrits et le temps pendant lequel les soumissions pour l'entreprise de ces travaux peuvent être produites.

ARTICLE 626 C. M.—"L'entreprise des travaux doit être accordée par résolution.

CHEMINS D'HIVER.—(Réponse à W. P.)—Q. Un inspecteur municipal a donné avis public, verbalement, après la messe, convoquant les intéressés d'un rang pour l'entretien d'un chemin d'hiver. Il avait proposé à ces contribuables de payer une certaine somme pour chaque heure de travail que l'entrepreneur chargerait pour l'entretien de ces chemins. Le conseil municipal n'a pas autorisé l'inspecteur à donner le contrat de l'entretien de ces chemins. Le conseil est-il obligé de payer le compte que présentera l'inspecteur ou si ce dernier doit lui-même collecter ce compte des intéressés?

R. Il est à remarquer que le conseiller municipal doit se conformer aux résolutions passées par la corporation municipale réglant le mode d'entretenir le chemin. Il existe peut-être dans la municipalité en question une résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire faire à lui-même les travaux.

Voici ce que dit l'article 435 C. M., au sujet de l'entretien des chemins d'hiver:

"Toute corporation peut, par résolution, donner les instructions qu'elle croit convenables touchant le mode d'entretenir les chemins d'hiver qui sont sous sa direction, ou obliger les officiers de la corporation ou toutes les parties intéressées aux travaux du chemin qu'ils concernent.

Il nous paraît donc quelque peu étrange que, sans l'autorisation du conseil l'inspecteur municipal ait donné les travaux à faire par contrat, car la municipalité est sensée accorder les contrats pour l'entretien des chemins au moyen de résolution à cet effet. Mais les articles du Code municipal doivent être considérés de manière à ce qu'ils ne se contredisent pas les uns les autres. Or, il n'en est pas moins vrai que l'inspecteur municipal pour un arrondissement de voirie est autorisé par l'article 543 à convoquer aux contribuables intéressés aux travaux sur les chemins, ponts ou cours d'eau municipaux, par un avis spécial ou verbal. Nous comprenons encore que l'article 561 autorise l'inspecteur municipal à faire faire les travaux requis sur les chemins, ponts ou cours d'eau municipaux, lorsque ces travaux n'ont pas été accomplis de la manière ou dans le temps prescrit par les personnes obligées à ces travaux, mais dans ce cas, le prix des matériaux fournis ne peut dépasser \$5.00 chaque année, à moins que les personnes n'aient reçu un avis spécial verbal ou écrit de se rendre à leurs obligations.

Nous comprenons, dans les circonstances, que la corporation doit rembourser l'inspecteur municipal comme nous le fait croire l'article 562 du Code municipal, bien que l'inspecteur puisse poursuivre en son nom, mais en sa qualité d'inspecteur, les personnes qui ne se conforment pas aux règlements de la municipalité.

En effet, voici ce que dit l'article 562 C. M.: "La valeur de ces travaux ou matériaux, avec vingt par cent en sus de cette valeur, peut être recouvrée avec dépens de quiconque est tenu d'exécuter ces travaux ou de fournir ces matériaux, par l'inspecteur municipal, en sa qualité officielle, au moyen d'une action ordinaire. La corporation en est responsable si la personne en défaut ne peut les payer."

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES.—(Réponse à L. S. A.)—Q. L'assermentation d'un commissaire d'école faite par le maire, un jour non juridique, est-elle valide?

R. L'article 2669a du code scolaire exige que les commissaires et les syndics d'écoles soient assermentés avant d'exercer leur fonction, et qu'une entrée de la présentation de ce serment soit faite dans le livre de délibérations.

Rien dans la loi ne défend cette assermentation un jour non juridique. Nous ne voyons pas, dans notre opinion, qu'il existe quelque illégalité sur ce point, quoique l'habitude soit au contraire.

FLOTTAGE DU BOIS.—(Réponse à J. C.)—Q. J'ai été nommé inspecteur de voirie dans une municipalité. Au moment de ma nomination, un bon nombre de contribuables de la municipalité se plaignaient que les chemins avaient été brisés par la crue des eaux d'une rivière avoisinante. Ce débordement des eaux a été occasionné par la descente des billots appartenant à deux compagnies différentes. La municipalité m'a ordonné de faire les travaux nécessaires pour remettre les chemins en bon état, et je me suis rendu à sa demande. Lorsque les travaux furent exécutés, la corporation en réclama le prix aux compagnies auteurs des dommages, mais ces dernières refusèrent de payer plus que les deux tiers des dommages réclamés. Quel est le meilleur moyen de procéder pour obtenir un règlement définitif et équitable?

R. En se servant d'une rivière flottable pour la descente des billots, une compagnie ou un particulier ne fait qu'exercer un droit que lui reconnaissent les articles 7298 et suivants des Statuts Refondus de Québec, 1909. Lorsqu'il survient des dommages pour l'exercice de son droit d'exploitation, l'article 7296 des Statuts nous paraît s'appliquer. Nous croyons que le meilleur moyen de procéder en l'espèce à l'évaluation des dommages, est de s'entendre avec la compagnie intéressée et de convenir d'un ou de plusieurs experts, afin de fixer le montant de ces dommages. L'expertise est en effet, croyons-nous, le meilleur moyen de donner justice à tout le monde.

(Suite à la page 473)



ABITIBI, J. vendre dans ce minerais. Pour ou personnelles postale 65, Ma

ATTENTION une des plus dans le comté circulaire et é suite, par la adresse-vous à Fréghsburg, Q

A VENDRE: du village St-Erables et riche construite sur c accommoder l partie. Condi L'Heureux, St-

A VENDRE: Je vendrai l'une de la ville de Sorel. Gros commerce. C' prompt achetez B. P. 767, So

CULTIVAT blir sur une fe sur une belle des villages et Mr. Wilfrid D

FABRIQUE: A vendre, outi située dans la chara. Prix n Doris Théroux.

FROMAGE: derne à vendr a vanageuses. s'adresser à R St-Bruno, Cté I

MOULIN A marchent par bois, très bon Le tout à très dresser à Jos thier, P.Q.

TERRE A station, belle t Bilodeau, com

TERRE A V milieu d'un tré comprenant é culture. De br pour pâturage roches, maison d'aujourd. et é état. Condition s'adre pour ca Côté Arthabauk

TERRE DE avec tracteurs, sont enregistré Ayrshire, coch 3/4 mille de la expérimentale, limite à bois; le Le reste \$200. monstration qu voyageur de Pocatière, Co

UNE BELLE la paroisse de rivière, chemin pleure partout sans rouler, Montréal, à v teur. S'adres

TERRE A pour établir Magnifique fei 450 en cul ure, onduleux ce et Cette terre e sur le beau L frontière, le te pas de roches ses, 3 maisons en béton, silos 30 vaches, 6 c teur avec heu pas e à foins; à grain et blé rétenus fauch Cette ferme des produits, l assure les plu Cette terre trois parties s avait 100 va rareté de la n été réduit.

Prix avec avec \$10,000 plus de deta P. J. Audet,

Achetez et vendez par le moyen des petites annonces

LA LOI POUR TOUS

(Suite de la page 472)



Fermes, Fromageries, Beurseries.

ABITIBI, J'AI EN OPTION plusieurs lots à vendre dans campagne et village, aussi claims de minerais. Pour renseignements, adresser par lettre ou personnellement à Lindor Bergeron, boîte postale 65, Macamic, P. Q. 18-2 juil. P. 05

ATTENTION.—25 belles terres à vendre dans une des plus belles parties des cantons de l'Est, dans le comté de Missisquoi, Qué., demandez les circulaires et elles vous seront envoyées tout de suite, par la maille, pour autres informations, adressez-vous à M. Larose, agent d'immobilier, Fréchetburg, Qué. 4 j.—2 j.—P. 27

A VENDRE.—244 arpents de terre faisant partie du village St-Elzear avec bâtisses, au-delà de 4000 érabes et riche en bois de toutes sortes. Beurrierie construite sur ce terrain, 8 arpents de l'école. Pour accommoder l'acheteur. Je vendrai tout ou en partie. Condition facile. S'adresser: Joseph L'Heureux, St-Elzear, Cité Beauce. 18j.—0j. P. 38

A VENDRE deux beurrieres en bonne opération. Je vendrai l'une ou l'autre, une située dans le centre de la ville de Rimouski et l'autre dans la ville de Sorel. Grande fabrication de crème à la glace et commerce. C'est une véritable chance pour un prompt acheteur. Adressez-vous à Louis Amiot, B. P. 767, Sorel, Cité Richelieu. 11 jn 3-1 P. 66

CULTIVATEURS si vous désirez vous établir sur une ferme, avant d'acheter venez visiter une belle terre bien bâtie, près des chars, des villages et pas de roches. Adressez-vous à Mr. Wilfrid Murray, West Shefford, P. Q. 18 jn—2-1 P. 05

FABRIQUE DE BEURRE ET DE FROMAGE.—A vendre, outillage pour donner un bon service, située dans la paroisse de St-Aimé, à 2 milles des chars. Prix modéré et mode de paiement facile. Doris Thérèse, St-Aimé, Co. Richelieu, P. Q. 18 jn 4 fs—B.

FROMAGERIE A VENDRE.—Installation moderne à vendre à des conditions exceptionnellement avantageuses. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Raymond Girard, sixième rang Signé, St-Bruno, Cité Lac-St-Jean. 25 juin—3—B.

MOULIN A SCIE ET A FARINE.—Combinés, marchent par l'eau, très bon pouvoir. Lattes à bois, très bonne résidence, bonne place d'affaires. Le tout à très bon marché. Pour conditions s'adresser à Joe. Martineau, Saint-Gabriel, Co. Berthier, P. Q. B. 18 jn.—4 fs.

TERRE A VENDRE à Dupuy, 2 milles de la station, belle terre bon marché. S'adresser à Aimé Bilodeau, commerçant, Dupuy. Abitibi. 2j 2-1fs P05

TERRE A VENDRE A WARWICK.—Située au milieu d'un très bon village, sur la route nationale, comprenant environ cent acres de terre tout en culture. De bonnes sources qui ne tarissent jamais, pour pâturages, terre très planche et fertile, pas de roches, maison moderne, très confortable, service d'arrosage, etc. Toutes les autres bâtisses en bon état. Condition facile à un acheteur sérieux. Doit être vendue pour cause de santé. R. Beaumier, Warwick, Co. Arthabaska. 2 j 4 fs B.

TERRE DE PREMIER ORDRE A VENDRE. avec tracteur, charrue à 3 sillons; tous les animaux sont enregistrés, chevaux percherons, vaches Ayreshire, cochons Yorkshire, poules Rhode Island, 3/4 mille de la ferme modèle, un mille de la ferme expérimentale, près du village et des chars. Aussi limite à bois; le tout pour \$8,000. \$4,000 comptant. Le reste \$200 par année. Il y a un champ de démonstration qui paie vos termes. Alphonse Lizotte, voyageur de commerce, B. P. 58, Ste-Anne-de-la-Pocatière, Co. Kamouraska, P. Q. 18 jn 2-1-P-011

UNE BELLE TERRE DE 100 ARPENTS dans la paroisse de l'Assomption ring l'achigan, sur la rivière, chemin gravé, bien bâtie, eau à la chaudière partout, bon terre jaune et forte avec ou sans roulement, outillage moderne, à une heure de Montréal, à vendre à sacrifice, à un prompt acheteur. S'adresser à Oscar Foy, l'Assomption, P. Q. 2jt—2-1fs P001

TERRE A VENDRE.—Chance extraordinaire pour établir une famille de plusieurs garçons. Magnifique ferme de 500 acres de belle terre dont 450 en cul arc, 50 acres en beau bois, terrain un peu ondulé ce qui permet à faire le drainage facile. Cette terre est située dans le nord du Vermont sur le beau Lac Champlain, quelques milles de la frontière, le terrain est en terre forte et glaiseuse, pas de roches et très productif. Très bonnes bâtisses, 3 maisons, étable de 30 x 170 avec fondation en béton, silos, 7 granges à foin, porcherie, glacière 30 vaches, 6 chevaux, machineries modernes, tracteur avec harnais et herzes, engin de six forces, press à foin, moulin à battre avec souffleur, lieuse à grain et bl.-d'inde, semoir, chargeur à foin avec râteliers à faucheuses, voitures, harnais, etc. Cette ferme est des mieux situées pour la vente des produits, le lait est expédié à New-York, ce qui assure les plus hauts prix. Cette terre peut facilement se diviser en deux ou trois parties sans grand frais. Avant la guerre on avait 100 vaches sur cette terre, à cause de la rareté de la main d'œuvre le nombre de vaches a été réduit. Prix avec roulement et stock complet, \$30,000, avec \$10,000 comptant, balance à termes. Pour plus de détails adressez-vous au propriétaire: P. J. Audet, 3586 Père Avenue, Montréal, Qué. 2 jt 2-1fs P522



ANIMAUX A VENDRE

AYRSHIRES, VEAUX MALES, provenant d'excellentes laitières, à vendre; prix raisonnables. Séminaire du Sacré-Coeur, Saint-Victor, de Beauce, P. Q. 25jn—2-1fs P05

AYRSHIRE-YORKSHIRE.—Veau superbe, né en janvier, très bonne lignée, troupeau complètement accredité, prix modéré. Très beaux porcelets pesant au-delà de 100 lbs, nés en février. Prix \$20.00, certificats fournis. Thaddeé Caron, Village des Aulnais, Co. T. Lével. 2 jt 1—B.

AYRSHIRES ET YORKSHIRES.—Porcelets de premier choix, Grand Yorkshire, nés au début de mars, provenant de vieilles mères et d'un mâle énorme, fils du célèbre Dalmay Marengo. Imp. Prix: \$12.00 à \$15.00 à huit semaines. Animaux Ayreshire soigneusement sélectionnés et accredités. Satisfaction garantie. Visite sollicitée. LA FERME BELLE-VEUE, El. hège Lacage, Prop. St-Hyacinthe, Qué. R. No. 1. Tél. Local. X 08-2-9-(23 avril)

A VENDRE.—Une portée de cochons Grand Yorkshire nés le 6 avril venant d'une famille de 16 petite, tous beaux types, prix très modérés, chez Louis Asselin, St-Charles, Cité Bellechasse. 2jt.—2-1fs P 05

A VENDRE.—Renards noirs argentés "Warren" pur sang enregistrés sous la loi "A" inspects par l'inspecteur du Gouvernement. Sujets reproducteurs. Avis aux nouveaux éleveurs. Geo. D. Warren, Portune Cove, P. E. Island 18 j.-2 juil. P. 05.

A VENDRE.—Il me reste 3 mâles Yorkshire du mois de mars, pesant de 65 à 70 lbs que je vendrai pour \$11.00 et d'autres nés durant avril pour \$10.00, John Tourigny, Bécancour, Co. Nicolet. 18 jn. 4—2 fs. P. 05.

A VENDRE TAUREAU JERSEY ENREGISTRÉ.—2 ans, très beau sujet, à subi l'épreuve de la tuberculine, aussi 1 mâle Yorkshire, Irlande Huot St-Canut, Co. Deux-Montagnes, P. Q. 18 jn. 2-1fs. P. 05.

A VENDRE 1 TAUREAU AYRSHIRE enregistré de 2 ans, 2 de un an, plusieurs veaux, mâles et femelles de 1 à 8 mois, avec généalogie au livre d'Or, troupeau accredité. S'adresser à Alphonse Rouleau, East Broughton, Beauce, P. Q. 18j 2-1fs. P.05

A VENDRE.—Belle poullée pur sang de 3 ans, provenant de Sorento Food et de Mabel Worth ayant un bon record dans les courses. Pour autres informations, s'adresser à Joseph Morin, Boite 13, St-Georges, Co. Beauce, P. Q. 18 jn 4-2—P.05

GARCONS—Apprenez à prendre au piège: Renards, Chats sauvages et vison avec le concours de ma méthode si facile que n'importe qui réussira merveilleusement en l'utilisant. Instructions concernant la grandeur de piège à employer et comment le placer sur la terre, la neige, le printemps, dans le troupeau accredité. S'adresser à Joseph Morin, Boite 13, St-Georges, Co. Beauce, P. Q. 18 jn 4-2—P.05

REINES ITALIENNES PURES 33-34 ABELLES À LA LIVRE.—Après 19 ans de sélection dans les reines d'abeilles nous sommes parvenus à produire des reines de grand choix, belles, prolifiques et grosses récolteuses de miel. Cette année la mère de nos jeunes reines a été importée du célèbre apiculteur Bertoni, de Milan, Italie, elle nous coûte \$200.00 à un superbe record; les faux bourdons qui font de nos reines sont de grande sélection. Prix des reines: 1 à 10, \$1.25; 10 à 25, \$1.15-25 et plus, \$1.00.

ABELLES À LA LBS.—Paquets de une livre avec reine, \$3.75 le paquet, deux livres avec reines, \$5.00 le paquet, trois livres avec reines, \$6.00. Le tout garanti en bonne condition, rendu à destination. Faites vos chèques payables au pair, à V. Saultury, Farnham, Qué. (9-23) 1-6-13a—001

HOLSTEINS Taureau de près de 36 lbs fils de Arvondale Pontec Echo, le meilleur des taureaux, fils de May Ecco Sylvia (vacue détenant le record mondial). A engendré plusieurs taureaux de l'année, aussi quelques veaux. Les mères de ces sujets, proviennent de Echo Segis Fayne, aussi de Echo King Segis Meilleure lignée. Prix corrects. Sunny Side Stock Farm, Stanstead, P. Qué. X001—j.n.o



OEUFS ET VOLAILLIF A VENDRE

POUSSINS D'UN JOUR des races Plymouth Rock Barré \$20.00 le cent, Rhode Island Rouge \$20.00 le cent, Wyandottes-blanc \$20.00 le cent, Leghorn Blanc \$15.00 le cent, Minorques Noir \$25.00 le cent. Aussi poulettes de 8-10-12 semaines. Prix sur demande. Emile Robillard, Lével, Co. Berthier, P. Q. 18jn-4-2-P05.

EVALUATION PAR LES COMMISSAIRES.—(Réponse à J. C. N.)—Q. Deux municipalités voisines possèdent chacune un certain nombre de contribuables qui font partie d'une municipalité scolaire, et soutiennent deux écoles. La commission scolaire s'est toujours servie du rôle d'évaluation fait par les évaluateurs des deux conseils municipaux. L'évaluation des propriétaires annexés est à peu près la même et il n'y a pas de travaux à faire à leurs écoles. Les commissaires peuvent-ils s'autoriser dans ce cas à nommer des évaluateurs aux fins de prélever des taxes sur les contribuables annexés à leur municipalité. Comment devait être donné l'avis de révision du rôle dans ce cas?

R. Lorsque l'évaluation n'est pas la même dans les deux municipalités dont partie forme une municipalité scolaire, nous croyons que les commissaires et les syndics ont le droit de faire une évaluation nouvelle.

L'article 2842 du Code scolaire dit ceci: "Quand une municipalité scolaire a été formée de parties de diverses municipalités, ou quand une partie de municipalité a été annexée à une municipalité est évaluée à une plus forte somme dans l'une que dans l'autre, les commissaires ou les syndics de la nouvelle municipalité scolaire ou de la municipalité à laquelle une partie d'une autre municipalité a été annexée, doivent faire faire une évaluation nouvelle par trois personnes compétentes et résidant. Sinon, cette évaluation peut être ordonnée par le surintendant, comme dans le cas prévu à l'article 2841.

Quant à l'avis, il doit être donné par le secrétaire-trésorier de la corporation, suivant l'article 2846 du Code scolaire et l'article 2771 du même code. L'article 2846 déclare: "le secrétaire-trésorier de la corporation scolaire doit, sans délai, donner avis, suivant le mode prescrit par l'article 2771, que le rôle d'évaluation a été déposé à son bureau, où il reste durant trente jours pour y être examiné par les intéressés.

L'article 2771 de son côté édicte que: "La publication d'un avis public pour des fins scolaires se fait en affichant de municipalité, fixés par une résolution des commissaires ou des syndics d'écoles, selon le cas.

DIVERS

AVOCAT.—Camille Tessier, avocat, 11 Place d'Armes, Chambre 801, Montréal. Téléphone Maine 2797. B 2jt—4 fs

VOULEZ-VOUS RIRE.—Demandez Orselle du mariage, 10 cents, avec catalogue français; farces monologues, chansons, livres rares, curieux, magie. Edg. Hartman, 4836 Saint-Denis, Montréal, j.n.o.

APICULTURE.—Marchandises prêtes pour livraison immédiate. Ruches, magasins, grands et petits, cerc gautrés, cadres, sections, séparateurs, fumigateurs, volées, chasse abeilles, totes à reines, preneurs d'essaims, etc. Jacques Verret, négociant en fournitures pour les abeilles, Charlesbourg, Qué. 2 et 16 jt. B.

A VENDRE Appareils pour mettre en conserve: Valeur \$30.00 pour \$15.00. Sertisseuse \$45.00 pour \$20.00. Transplantateurs Master Rapid pour légumes \$12.00 pour \$6.00. Charrue double "Olivier" \$200.00 pour \$100.00. Pour informations, s'adresser à 62½ rue St-Dominique, Québec. 25-9 juil. P. 55

BOTTINES-jambières, enlottes, chemises, imperméables, couvertures de lit, selles, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue sur demande. Magasin de Surplus Militaire, 294 Notre-Dame-Ouest, Montréal. 7m-2 jul P25

NOUS ACHETONS LA LAINE.—S. V. P. nous écrire mentionnant la quantité de laine lavée ou non lavée, blanche ou noire, que vous avez à vendre et la date approximative de la livraison, nous vous donnerons nos meilleurs prix. Ayers Limited, Lachine, Mills, P. Q. 25-9 juil. P. 95

RECHARGEZ VOS PILES SECHES redeviendront aussi bonnes que neuves pour quelques sous. Sur réception de 50 sous en bon mandat de poste nous vous indiquerons le moyen. Commercial Agency Reg'd, Bte Postale 582, Québec. 25 jn 4-2 fs P. 06

TOITURE EN ROULEAU \$1.00 le rouleau. Surface en ardoise \$2.00 le rouleau. C. A. Ransom, 527 Concord Avenue, Cambridge Mass. Dépt. M. 2jt. 12-6 fs X05

TABAC CANADIEN naturel en feuille des variétés: Connecticut Seed Leaf, Havana, Seed Leaf, Grand Rouge, Belgique, Parfum d'Italie, Rose Queenel, Petit Rouge canadien, Queenel, Tabac "Miel", Turc Aromatique, etc., pour liste de prix adressez-vous à J. J. Garesse, St-Roch-Fachisan, Co. l'Assomption. 11-3-9 juil.—P07

OCCASION DANS LES ETOFFES! Coupons convenables pour robes de dames, costumes d'enfants, et chemises pour hommes. Derniers styles et couleurs. De gros paquets pour commande d'essai, envoyés pour \$1.00. Satisfaction garantie ou argent remboursé. Adressez vos commandes à Lachine Mail Order House, 206 Avenue, Lachine, Qué. 11 jn—4-2—P. 66.

Nous croyons donc que dans les circonstances l'avis public aurait dû être affiché dans les deux municipalités auxquelles appartenait les contribuables réunis dans une même municipalité scolaire, afin de donner une meilleure publicité et de permettre aux contribuables intéressés de faire valoir leur grief.

RESPONSABILITE.—(Réponse à E. M.)—Q. J'élève des bouvillons que j'abreuve dehors en hiver; il arrive qu'ils se rendent chez mon oisn, parce que son chemin n'est pas cl turé. Dernièrement, il a blessé un de mes animaux avec une fourche, et celle-ci est restée dans la plaie, jusqu'à ce que nous puissions reprendre la bête, et arracher le fer de la blessure. L'animal n'est pas mort, mais il se remue très difficilement; puis-je réclamer des dommages?

R. L'article 1053 du code civil déclare: "Toute personne capable de discerner le bien du mal, est responsable du dommage causé par sa faute, à autrui, soit pour son fait, sa prudence, négligence ou inhabilité." Or, une personne qui blesse un animal appartenant à autrui doit, en vertu de l'article précité, payer les dommages qu'elle cause. Peu importe d'ailleurs que l'animal soit sous sa garde, ou qu'il soit égaré sur la propriété d'autrui.

S'il est vrai, dans certains cas, que le propriétaire peut réclamer les dommages que lui causent les animaux du voisins passant chez lui. Il n'en est pas plus autorisé à blesser cet animal, car, "Il n'a pas le droit de se faire justice à lui-même."

Nous croyons donc que notre correspondant à une action en dommages contre son voisin, et qu'il peut lui réclamer la diminution de valeur que son animal a souffert, à la suite de l'accident. D'autre part nous ne croyons pas que le propriétaire du terrain puisse réclamer des dommages par demande reconventionnelle, puisqu'il ne s'est pas conformé à la loi en ne protégeant pas sa propriété par une clôture, ce qui aurait certainement empêché ce dont il se plaint aujourd'hui.

CONSEILLERS ET TRAVAUX MUNICIPALIAUX.—(R. pense au zème T. B.) Q. Un conseiller a-t-il le droit de travailler pour la municipalité et en retirer un salaire, et de lui louer son cheval, lorsqu'il est employé aux travaux de gravelage d'un chemin dans la municipalité qui se fait suivant la loi des bons chemins de la Province de Québec?

R. Nous croyons que les deux cas ont été jugés. Le premier celui qui concerne le travail du conseiller municipal, comme journalier, pour la réparation, a été jugé par la Cour de Révision en 1915, Scheider vs Petelle, (22 R. J. 55) ce jugement déclare: "Le conseiller municipal qui travaille comme journalier pour la corporation dont il est membre du conseil à la confection et à la réparation des chemins faits sous l'opération de la loi des bons chemins de 1912" suivant une échelle de prix fixés par résolution du conseil municipal, ne tombe pas sous le coup de l'article 205 C. M., et ne peut être déclaré déchu de sa charge par un Quo warranto. Un conseiller municipal qui devient déqualifié d'agir comme tel à la suite d'un contrat, d'intérêt dans un contrat ou de réception de denier pour services rendus, n'encourt pas une déchéance de plein droit de sa charge, mais il est sujet à une simple incapacité temporaire d'agir comme conseiller, laquelle incapacité cesse avec les causes qui lui ont donné lieu.

Quant au louage des chevaux, la Cour de Révision en 1913, à Montréal, dans une cause de Damon vs Lamy, (44 C. S. 489) a décidé: "Dans l'espèce le fait par le défendeur, d'avoir fourni le service de ses chevaux pour travailler aux chemins municipaux, sous la direction d'un surintendant spécial; et à des prix fixés au préalable par le dit conseil, ne constitue par une infraction à l'article 227 du code municipal, de manière à rendre le défendeur inhabile à agir comme membre du conseil municipal de la dite corporation.

VOTE DU CANDIDAT.—(Réponse à T. B.)—Q. Un candidat à une élection pour conseil municipal, a-t-il le droit de voter pour lui-même?

R. Nous sommes convaincus qu'un candidat peut voter pour lui-même à une élection, soit comme conseiller municipal ou commissaire d'écoles. Bien plus, il a été décidé dans une cause de Lemieux vs Cantin, (Q. R. L., volume 7 page 16) qu'un conseiller municipal ou un commissaire d'école peut, lors de l'élection du maire ou du président des commissaires, voter pour lui-même.

(Suite à la page 474)

LE MARCHE

PRIX PAYES

THE MARKET

SEMAINE FINISSANT LE 27 JUIN 1925

WEEK ENDING JUNE 27th 1925

PRODUITS DIVERS

Table listing various products including BEURRE (Special pasteurized, No 1, No 2), FROMAGE (Blanc, Co'ore), Oeufs (Montréal, Québec), Fèves, and Sucres (d'érable, Maple Sugar).

ANIMAUX VIVANTS

Table listing live animals including Bouvillons, Steers, Moutons, Sheep, Vaches, Taures, and Agneaux.

VOLAILLES VIVANTES

Table listing live poultry including Poules (No 1, No 2, No 3) and Pigeons vivants.

Toutes les expéditions de volailles doivent être faites à Montréal, 114 rue St-Paul-Est, et non pas à Québec.

ANIMAUX ABATTUS

Table listing butchered animals including Veaux (Engraissés au lait), Moutons, and Sheep.

Les exp.d'animaux abattus doivent être faites à 114,rue ST-PAUL-EST, Montréal

LA LOI POUR TOUS

(Suite de la page 473)

CHEMIN DE FRONT DANS LE CORDON.—(Réponse à E. P.)—Q. Je possède une terre de trois arpents de front par vingt de profondeur; cette terre borne au chemin de front. J'ai coturé toute la largeur de ma terre au chemin de front. Le propriétaire du terrain qui fait face au mien a enlevé sa clôture. Est-ce que le voisin peut m'obliger à l'érection de sa nouvelle clôture, étant donné que ce chemin de front est dans le coron?

R. Généralement, les règlements ou les procès-verbaux de la corporation locale régissent la manière dont les clôtures et les fossés des chemins de front doivent être construits, ainsi que les obligations des propriétaires riverains du chemin de front. Il s'agit ici, nous semble-t-il d'une clôture qui sépare un chemin de front d'un terrain. Dans ce cas, conformément à l'article 473 du code municipal ces clôtures sont à la charge des propriétaires ou de l'occupant du terrain.

Cependant, les obligations des voisins, quant à la construction de la clôture nous paraissent demeurer, mais nous croyons que si notre correspondant a construit sa clôture dans toute la largeur de son terrain, sans le concours de son vis-à-vis, il n'en est pas tenu à son tour de contribuer à la construction de la clôture de son voisin située de l'autre côté du chemin de front. Il n'y a pas d'article du code municipal qui règle spécialement le cas, mais c'est ce qui nous paraît, puisque le chemin de front dont il s'agit est entièrement cordé par un des rangs, croyons-nous comprendre.

Pour compléter, nous citons ci-dessous l'article 473 du code municipal qui se lit comme suit: "Les clôtures qui séparent un terrain particulier d'un chemin municipal dont le maintien est aux frais de la corporation sont considérées comme clôture de ligne entre le propriétaire ou l'occupant de ce terrain particulier

et la corporation hormis d'une disposition expresse au contraire contenue dans un règlement ou un procès-verbal. "Le présent article ne s'applique pas aux clôtures qui séparent un chemin de front d'un terrain, lesquelles, quand elles sont requises, restent à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain, mais l'établissement d'un chemin de front entre deux rangs ne change en rien les obligations des voisins quand ce chemin est entièrement à la charge de l'un des rangs. "Néanmoins, quand le chemin de front d'un rang se trouve situé, en tout ou en partie, dans un autre rang, l'obligation de l'entrepreneur n'en reste pas moins à la charge des propriétaires du rang dont il est le chemin de front. "Nonobstant les dispositions du présent article, les clôtures restent toujours sujettes à la réglementation autorisée par les articles 395, 396 et 413.

CHANGEMENT AU RÔLE D'ÉVALUATION.—(Réponse à X. X. X.)—Q. Le secrétaire-trésorier d'une municipalité reçoit un avis collectif signé par quelques contribuables demandant de s'inscrire au rôle d'évaluation. Le secrétaire-trésorier ainsi avisé, est-il tenu de se conformer à la demande, lorsque les secrétaires de la municipalité ne l'ont pas avisé, conformément à l'article 2839, ou s'il doit attendre l'avis de cet amendement?

R. L'article 2855 du Code scolaire répond à la question qui nous est posée; il énonce que le rôle ne peut être amendé que par l'autorité qu'il a faite. En effet cet article 2855 C. S. déclare: "Le rôle d'évaluation ne peut être amendé que par l'autorité qui en a ordonné la confection. Mais la répartition établie sur ce rôle d'évaluation ne peut être amendé que par les commissaires et les syndics d'écoles, selon le cas.

Donc, nous croyons devoir conclure que le secrétaire-trésorier du conseil scolaire ne peut faire de changement au rôle d'évaluation qu'il a reçu du conseil municipal avant qu'il ait été avisé régulièrement conformément à l'article 2839 du Code scolaire, que des changements ont été faits au rôle d'évaluation.

Pour accommoder les contribuables, le secrétaire-trésorier de la commission scolaire peut se mettre en communication avec le secrétaire-trésorier du conseil municipal afin d'obtenir des renseignements qui lui permettront, tout en se conformant à la loi, de donner justice aux contribuables qui l'ont avisé des changements intervenus au rôle d'évaluation.

(Suite à la page 464)

AUX FABRICANTS DE BEURRE

Il est très important de toujours nous informer si le beurre expédié est pasteurisé. Il faut le mentionner sur la feuille d'envoi ou nous aviser par lettre dès que vous commencez la fabrication de cette qualité de beurre.

IL EST TRES IMPORTANT DE SUIVRE CES INSTRUCTIONS AFIN QUE LE BEURRE SOIT VENDU ET PAYE COMME BEURRE PASTEURISE.

La Coopérative Fédérée de Québec, 114, rue St-Paul-Est, Montréal.

LE BULLETIN LA SECTION D

Le marché au et une autre au dans les prix.

Les opérations été considérable à activer notre stocks en entrep rables, une fort fait sentir de locaux.

Le marché an avec un baiss sur les prix de Nous prévoyons d'ici quelques j

Une forte ré sur l' marché a de cette semain ron 1-8c à 1 gistrée dans les

La demande été très active de cette derniè Les arrivages tion d'environ 1 la semaine préc trouver facilem prix.

Il est assez prix se maint demande actue un marché fer jours.

OEI Tel que nous des œufs a subi semaine. Le m ferme avec une rieur. La temp avons eue au cot effet de faire re les bonnes qua désirent encore Nous prévoyon demande et un duction a un pe et les arrivages breux.

OEI Le marché au que peu dans le avons à enregi un à deux sou Cette augme arrivages moins tion des œufs blement depuis Les chaleu grandes duran durant ce mois Ce sera donc retarder les exp puissent arriv

FE Rien d'impo des fèves et po Quelques lot sont arrivés qualité nous p Les pois ga toujours rares bonnes avec s

Catal

Si vous écrivez-no demande que vous é Nos pri port payé

La

1764 R



MARKET

1925

TS

Sheep	6c la lb
	5c "
	4c "
Live hogs	
(choix)	170 à 200 lbs 14c
	170 à 200 lbs 13 1/2c
	120 à 170 lbs... 13 1/2c
	220 à 270 lbs... 13c
plus de 270 lb... 12 1/2c	
moins de 120 lbs	12 1/2c
less than 120 lbs	12 1/2c
moins de 350 lbs	11c
under 350 lbs	11c
plus de 350 lbs	10 1/2c
more than 350 lbs	10 1/2c

animaux vivants à Coopérative de Québec, Montréal et St-Charles, Montréal.

tion hormis d'une disposition au contraire contenue dans l'acte ou un procès-verbal. L'article ne s'applique pas au terrain, lesquelles, quand quises, restent à la charge de l'occupant du terrain... L'entretien n'en reste pas la charge des propriétaires du terrain... Les dispositions du règlement restent toujours en vigueur et d'application des articles 395, 396 et 413.

LE RÔLE D'ÉVALUATION. — L'X-Q. Le secrétaire-trésorier reçoit un avis collectif signé par les propriétaires de s'inscrire. Le secrétaire-trésorier doit de se conformer à la demande, mais de la municipalité ne l'ont pas amendement? 55 du Code scolaire répond à la question: il est dit que le rôle ne peut être amendé qu'il la fait, l'articles 2855 C. S. déclare: "Le rôle peut être amendé que par l'autorité de la confection. Mais le rôle sur ce rôle d'évaluation ne peut être par les commissaires et les syndicats. Nous devons conclure que le conseil scolaire ne peut faire un rôle d'évaluation qu'il a reçu par l'avis et qu'il a été avisé conformément à l'article 2839 du Code d'évaluation ont été faits au rôle des contribuables, le secrétaire-commissionnaire peut se mettre en contact avec le secrétaire-trésorier afin d'obtenir des renseignements, tout en se conformant à la loi, les contribuables qui ont avisé intervenus au rôle d'évaluation, à la page 464)

Il faut le men-fabrication de

SOIT VENDU

Montréal.

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

FOURNIT LES COMMENTAIRES SUIVANTS SUR LES MARCHÉS

SECTION DES CONSIGNATIONS. — SEMAINE DU 20 AU 27 JUIN 1925 —

BEURRE

Le marché au beurre a été très ferme et une autre avancée a été enregistrée dans les prix. Les opérations du marché anglais ont été considérables et ont été de nature à activer notre marché. Comme les stocks en entrepôts ne sont pas considérables, une forte demande s'est aussi fait sentir de la part des acheteurs locaux. Le marché américain a été plus faible avec une baisse d'environ 2c la livre sur les prix de la semaine précédente. Nous prévoyons un marché stable pour d'ici quelques jours.

FROMAGE

Une forte réaction s'est fait sentir sur le marché au fromage dans le cours de cette semaine. Une hausse d'environ 1-8c à 1 1/2c la livre a été enregistrée dans les prix. La demande du marché anglais qui a été très active a été le facteur essentiel de cette dernière fermété dans les prix. Les arrivages accusent une augmentation d'environ 11,500 boîtes de plus que la semaine précédente, mais ont semblé trouver facilement preneur aux derniers prix.

Il est assez difficile de prévoir si ces prix se maintiendront, mais avec la demande actuelle, tout laisse à prévoir un marché ferme pour d'ici quelques jours.

ŒUFS (Québec)

Tel que nous l'avions prévu, le marché des œufs a subi une hausse au cours de la semaine. Le marché est actuellement très ferme avec une bonne demande de l'extérieur. La température favorable que nous avons eue au cours de la semaine, a eu pour effet de faire rechercher par le commerce les bonnes qualités d'œufs, et plusieurs désirent encore en mettre en entrepôt. Nous prévoyons cette semaine une bonne demande et un marché très ferme. La production a un peu diminué à la campagne, et les arrivages sont un peu moins nombreux.

ŒUFS (Montréal)

Le marché aux œufs s'est raffermi quelque peu dans le cours de la semaine. Nous avons à enregistrer une augmentation de un à deux sous la douzaine. Cette augmentation est due surtout aux arrivages moins nombreux, car la production des œufs a diminué assez considérablement depuis quelques semaines. Les chaleurs seront sans doute plus grandes durant le mois de juillet que durant ce mois-ci. Ce sera donc une occasion pour ne pas retarder les expéditions afin que des œufs puissent arriver frais sur le marché.

FEVES ET POIS

Rien d'important à noter sur le marché des fèves et pois. Quelques lots de fèves danubiennes nous sont arrivées la semaine dernière. La qualité nous paraît satisfaisante. Les pois garantis très cuisants se font toujours rares. Les demandes se font bonnes avec aucun changement de prix.

Catalogue Gratis

Si vous avez besoin de meubles, écrivez-nous. Expliquez sur votre demande l'article en particulier que vous êtes intéressés d'acheter.

Nos prix sont très bas. Transport payé par nous.

La Liberté

1764 Rue Notre-Dame-Ouest MONTREAL

Les Pilules Galéguines pour le buste.

Les Pilules Galéguines sont le seul remède garanti. Le flacon, tel qu'importé de France, franco par la poste \$2.00. Demandez la brochure illustrée gratuite.

Remarque la nouvelle adresse: COMPAGNIE GALÉGUINE

57 MANSFIELD, MONTRÉAL

PATATES

Nous ne notons aucun changement de prix dans le cours de cette semaine. Les demandes sont assez bonnes. La patate des Etats-Unis nous arrive assez régulièrement et à des prix plus bas qu'il y a deux ou trois semaines.

LES BESTIAUX

Le marché de Montréal a reçu, la semaine écoulée, 700 têtes de bêtes à cornes, 2424 têtes de veaux, 4717 têtes de porcs et 1193 têtes d'agneaux et de moutons. Il est passé 2212 têtes de bestiaux destinées à l'exportation.

En moyenne, les arrivages étaient de bonne qualité, ce qui a maintenu les prix à un niveau un peu plus élevé que la semaine précédente. Quelques lots de bons bouvillons ont obtenu le prix de \$7.50; les bouvillons de qualité moyenne ont fait de \$6.50 à \$7.00 et les communs, de \$5.50 à \$6.25. On a payé de \$5.75 à \$6.50 pour de bonnes vaches et de \$6 à \$6.25 pour des vaches de bonne qualité. Les vaches ont fait jusqu'à \$6 en descendant jusqu'à \$2 pour les metteurs en conserve.

Les taureaux ont réalisé \$5.50 pour les meilleurs et de \$3.50 à \$4.50 pour les autres.

VEAUX VIVANTS

Arrivages: 2,434 têtes. Les prix ont monté de \$1. par cent livres. De forts lots de veaux moyens ont trouvé preneurs à \$7.00 et \$7.50, tandis que ceux de meilleure qualité atteignaient \$8.50. Les veaux ordinaires ont obtenu \$6.00 et \$5.00.

AGNEAUX ET MOUTONS

Arrivages: 1193 têtes. Les agneaux du printemps sont venus en très grande abondance et se sont vendus entre \$14.50 et \$16. le cent livres. Les moutons ont fait 18 sous la livre. Les moutons ont réalisé de \$5 à \$6.75 selon leur qualité; les communs ont fait \$5.

PORCS VIVANTS

Arrivages: 4,717 têtes. Des porcs de bonne qualité ont réalisé \$13.75 et \$13.85. Les choisis ont atteint \$14, tandis que les truies se sont vendues entre \$10 et \$10.50.

VEAUX ABATTUS

Le marché accuse une légère baisse par suite des arrivages plus nombreux et du changement de la température. Nous conseillons aux expéditeurs de laisser refroidir les veaux avant de les expédier, car plusieurs animaux nous sont arrivés en mauvaise condition. Nous prévoyons que le marché se raffermira la semaine prochaine.

PORCS ABATTUS

Les arrivages sont plus nombreux, les prix ont subi une légère baisse. Il n'y a pas d'amélioration à noter dans ce marché.

AUX CULTIVATEURS DU DISTRICT DE QUEBEC EXPEDIEZ VOTRE CREME - - A QUEBEC - -

et sauvez sur les frais de transport. CALCULEZ quel montant vous économiserez pendant une année, nous sommes certains que vous expédiez votre crème à

CIE LAITERIE LAVAL Enrg. 237 4ième Avenue, - Limoilou, QUEBEC

Capital \$500,000.00

Références: Banque Canadienne Nationale et Banque de Montréal.

VOAILLES VIVANTES

Malgré une demande excellente des poules et des poulets du printemps, le marché a subi une baisse de deux sous la livre, à cause des arrivages très nombreux. Le marché restera à ce point encore plusieurs jours.

PEAUX

Nous avons reçu plusieurs expéditions de poulets du printemps qui se vendent très bien à des prix avantageux.

Le marché s'est amélioré depuis quelques jours et nous prévoyons plus de fermeté dans les prix.

Abonnez-vous à L'ABEILLE, la seule revue mensuelle s'occupant exclusivement d'apiculture, publiée au Canada.

Le dernier numéro renferme des articles du Dr Phillips sur l'abeille carniolienne, le programme de l'exposition des apiculteurs de Portneuf et Champlain, et aussi une méthode d'élevage de reines bien canadienne-française, méthode Barbeau, qui est accompagnée de gravures et clichés faisant bien comprendre les différents procédés à suivre.

L'abonnement à L'ABEILLE n'est que de \$1.00 par année, que vous n'avez qu'à adresser à Casier Postal 176, Québec.

Pas un apiculteur qui désire développer ses connaissances et retirer de ses abeilles le plus de bénéfices possible ne peut se passer de cette revue. Abonnez-vous y de suite.



Directeur: M. C. VAILLANCOURT, Apiculteur en Chef, Ministère de l'Agriculture

# Le marché de la Coopérative Fédérée de Québec

114, rue St-Paul Est. Montréal Dépt des Achats.

Les prix ci-dessous sont ceux en vigueur aujourd'hui. Ils sont sujets à changement sans avis.  
Mode de paiement: traite, ou mieux, argent comptant avec la commande.

FARINES			
A pain	le sac	A engrais	le 100 lbs
"Crème de l'Ouest" 1ère patente	\$4 75	"Idéale"	\$2 15
"Castle" 2ème patente	4 60	Farine commune pilot	\$3 20
"Winnipeg" (forte à boulanger)	4 40		
A pâtisserie		Gruau	
"Silver Moon"	4 10	d'avoine (sac de 90 lbs)	3 75

ENGRAIS ALIMENTAIRES			
Simple	la tonne	Composés	le sac
Son	\$28 00	Moulée spéciale:	
Gru Rouge	30 00	Pour les veaux (50 lbs)	\$2 25
Gru Blanc, (middlings)	36 00	Moulées Monarch:	
Criblures de blé moulues		Pour engraisser	\$2 90
En poches neuves	\$30 00	"De luzerne très fine"	2 25
En poches usagées	29 00	Pour développer les poulets	3 25
Criblures de blé non-moulues	25 00	Pour activer la ponte	2 90
Tourteaux de lin	2 40	Grains Monarch:	
Blé d'Inde rond	2 5	Pour poulets, (Chick feed)	\$3 75
Blé d'Inde moulu	2 25	Pour volailles	2 80
Blé d'Inde cassé	2 25	Pour développer les poulets	3 25
Moulée d'avoine pure	2 50		
Moulée d'orge pure	2 25		
Avoine roulée Alimentation	2 25		
Blé engrais	2 50		

GRAINS ALIMENTAIRES			
Avoine	Exp. imm.	Blé d'Inde jaune	le minot
No 2 C. W.	72c	Blé d'Inde argentin	\$1 15
No 3 C. W.	78c	Blé d'Inde américain No 2	1 26
No 1 d'alimentation	61c	No 3	1 24
No 2	58c 1/2	Exp. de Montréal par fret local.	
Blé à engrais No. 1	\$1 40	Orge rond d'alimentation	94c
Blé à engrais No. 2	1 20	Orge No 4	99c

Ces prix s'appliquent à des commandes par wagons complets de 500 sacs ou plus. Pour quantité moindre, ajoutez .15c par sac. Fret payable de Montréal.

Les secrétaires de coopératives sont priés de communiquer avec nous, à nos frais, pour s'assurer que les prix que nous publions sont encore en vigueur avant de grouper leurs commandes.

## GASOLINE, PETROLE, PEINTURES et DIVERS

*Gasoline Fédérée	1ère qualité	25 1/2c le gal.
*Pétrole Fédérée	1ère qualité	20c "

HUILES:		Baril d'environ
Huile à cylindre à vap.	Fédérée	.85 le gal.
Huile à cylindre à vap.	Fédérée	.60 le gal.
Huile à cylindre à vap.	Fédérée	.50 le gal.
Huile séparateur à bras		.40 le gal.
Huile à séparateur à vapeur		.60 le gal.
Huile à séparateur à vapeur		.65 le gal.
Huile à engin à gazoline		.48 le gal.
Huile à engin à gazoline		.42 le gal.
Huile à engin à gazoline		.36 le gal.
Huile à tracteur		.80 le gal.
Huile à moteur, 1ère qualité		
Légère, Medium, Pesante		.70 le gal.
Huile à transmission		.65 le gal.
Huile à harnais		.60 le gal.
Huile à harnais bidon de 1 gal.		\$1.10

N. B.—Par demi-baril, ajouter 3 sous par gallon; pour quantité moindre, 25 sous par gallon.

GRAISSE A ESSIEUX		la caisse
Caisse 48 x 1 lbs.	\$6.40	
Caisse 24 x 3 lbs.	8.80	
Caisse 6 x 5 lbs.	4.00	
Caisse 12 x 5 lbs.	7.40	
Chaudière 10 lbs.	1.45	la chaudière
Chaudière 15 lbs.	2.00	"
Chaudière 25 lbs.	3.00	"
Graisse à Godet No 3 (Cup Grease)		
Caisse 36 x 1 lbs.	5.90	la caisse
Caisse 6 x 5 lbs.	4.35	"
Caisse 12 x 5 lbs.	8.20	"
Caisse 6 x 10 lbs.	7.70	"
Chaudière 25 lbs.	3.35	la chaudière

F.A.B. Montréal.

**IMITATION DE BRIQUE UNIE**  
Le lambris, imitation de brique unie, couvre une surface de 22" x 17". Trente-sept feuilles forment un carré. Les prix sont les suivants:

Lambris galvanisé, pesant 66 livres au carré	\$7.75 le carré.
Lambris peinturé, pesant 56 livres au carré	5.85 le carré.

F.A.B. Montréal.

**IMITATION DE PIERRE BOSSELEE**  
Un lambris, imitation de pierre, mesure 23" par 17" et demande 37 feuilles au carré. Les prix sont les suivants:

Lambris galvanisé, pesant 66 livres au carré	\$7.75 le carré.
Lambris peinturé, pesant 56 livres au carré	5.85 le carré.

F.A.B. Montréal.

**"PAPIER A COUVERTURE"**  
Marque "Fédérée"  
(deux côtés caoutchoutés)

1 pli	\$1.65 le rouleau.
2 plis	2.00 "
3 plis	2.40 "

Marque "CC"  
(deux côtés caoutchoutés)

1 pli	\$1.15 le rouleau.
2 plis	1.40 "
3 plis	1.75 "

Marque "Mika"  
(un côté caoutchouté, 1 côté surf-minérale)

1 pli	\$1.30 le rouleau.
2 plis	1.60 "
3 plis	1.90 "

F. A. B. nos entrepôts.  
Classification.

\* Sel Prix

Sel en pierre, sac de 100 lbs.	\$1 10
Gros sel, le sac de 140 lbs.	1 35

## PNEUS et TUBES

Garantie de 8,000 milles  
DE LA MAISON AMES HOLDEN

Dimensions	Cordé			"Fabric"
	"Géant"	"Senior"	"Junior"	
30 x 3 1/2	\$11.75	\$10.40	\$8.80	\$8.80

GARANTIE DE 8,000 MILLES

Dimensions	AUTRES PNEUS		TUBES	
	Cordé "Géant" (Oversize)	Cordé "Junior" (ordinaire)	"Fabric"	Pesants
30 x 3 1/2			\$1 75	\$2 15
32 x 3 1/2			2 10	
31 x 4	16.55	13.25	2.65	3 00
32 x 4	17.85	14.35	2.85	3 20
33 x 4	18.30	14.75	2.90	3 35
34 x 4	18.95	15.75	3 15	3 45
32 x 4 1/2	23.85			4 10
34 x 4 1/2	24.45			4 25
33 x 4 1/2	25.15			4 50
35 x 4 1/2	31.85			4 70
36 x 4 1/2				4 95
33 x 5	30.05			5 00
34 x 5				5 20
35 x 5	32.25			5 35
37 x 5				5 55

Nous avons un assortiment complet de pneus ballons et semi-ballons, ainsi que des roues et accessoires pour les pneus ballons.  
Frais de transport par messageries payés. Nous expédions le jour même de la commande.

## PROVISIONS POUR LA MAISON

Beurre d'herbe	Botte de:	Prix
Pasteurisé, pains 1 lb.	50 lbs.	38c
Pasteurisé, solide	56 "	37 1/2
No 1 (choix) pains 1 lb.	50 "	37c
No 1 (choix) solide	56 "	36 1/2c

**Fromage:**  
Fromage blanc et coloré en meules d'environ 25 lbs. 22c la lb

**Oeufs, la douz:**  
Frais Extras 37c  
Frais Premiers 34c  
Frais Seconds 31c  
Caisnes de 30 douz., (caisnes comprise)

\* Miel  
Caisnes Blanc Ambré Brun  
24 chaud., 2 1/2 lbs... — — —  
12 chaudières 5 lbs. 14c 13c 12c  
6 chaudières 10 lbs. 13 1/2c 12 1/2c 11 1/2c  
Chaudières 30 lbs... 13c 12c 11c

\* Fèves (Par poches de 120 lbs) la lb.  
Blanches No. 1 5 1/2c  
Par quantités de 5 poches ou plus 5 1/4c  
Par quantités de 10 poches et plus 5c

\* Pois (Par poches de 120 lbs) la lb.  
No. 1 garantis bien cuisants 5 1/2c  
Par quantité de 5 poches et plus 5 1/4c  
Par quantité de 10 poches ou plus 5c

\* Tabac, en mains. Paquets de 25 lbs  
Grand Rouge, Grand Havane et Connecticut, 1 lb. 29c  
Comstock, 1 lb. 30c  
Rose Quesnel, 1 lb. 37c  
Quesnel, 1/2 lb. 49c

\* Sucre et sirop d'érable pur la lb.  
En pains d'une lb. 18c  
En pains de 2 à 5 lbs. 16c  
Sirop d'érable en canistre d'un gallon, choix... \$2.00 le gallon

**BLUETS EN CONSERVES DES PÈRES TRAPPISTES.**  
SPÉCIAL  
Sans sucre: Boîte No. 2, en caisse de 2 doz., la douzaine. \$1 65  
Avec sucre: Boîte No. 2, en caisse de 2 doz., la douzaine. \$1 90  
Sans sucre: Boîte No. 10, en caisse de 1/2 doz. la douzaine. \$8 20  
Avec sucre: Boîte No. 10, en caisse de 1/2 doz., la douzaine. \$9 25

**Rhubarbe**  
Des RR. Pères Trappistes.  
Boîte No. 2, en caisse de 2 doz., la douzaine. \$2 15  
Saindoux pur: la lb.  
Seaux de 20 lbs. 18c  
Tinnettes de 60 lbs. 17 1/2c  
Boîtes de 50 lbs. en pains de 1 lb. 17 1/2c  
Caisse de 60 lbs. en chaudières de 3 lbs. 19c  
Caisse de 60 lbs en chaudières de 5 lbs. 18 1/2c  
Graisse composée la lb.  
Chaudières de 20 lbs. 14 1/2c  
Tinnettes de 60 livres. 14 1/2c  
Caisnes de 60 lbs. en chaudières de 3 lbs. 15 1/2c  
Caisnes de 60 lbs. en chaudières de de 5 lbs. 15c

\* Viande fumée  
Jambons (fesse) 10 à 15 lbs. 30c  
Jambons (fesse) 15 à 20 lbs. 29c  
Jambon (Rolls) 3 à 6 lbs. 30c  
Bacon (Flanc) 32c  
Jambon pressé, 7 à 8 livres. 20c  
Saucisse de Bologne (Bologna) 10c  
Jambon cuit. 42c

**Lard salé** Baril  
Gras, 30 à 40 morceaux 200 livres \$52 00  
1/2 baril 100 livres. \$27.50  
Lard salé (mess) \$38.00  
" " demi-baril \$20.00

Laine non lavée 35c  
Laine lavée 42c

Le tout F. A. B., nos entrepôts.

LA

SECTION

Le blé est... il a enregistré... sous, à cause... mandes de... maintenant... que la sema... Les achete... quement fai... ché de Winn... baisse des p... de la nouv... Montréal n'... la transacti... minots de bl... La farine... les prix n'on... tions se bon... lots pour les... les besoins... va à l'export... à ce que cet... la prochaine... Les prix c... Prem... Deux... Fort... EN... Les comm... tions peu n... tés assez li... ser; aux Éta... semblent a... à la deman... Sur notre... gé: Son... Gru rot... Gru blé... C... A cause... sur le mar... élevés. Le... ment épuis... hausse sera... C'est le... pour les be... prix sont ex... vateurs pr... leurs comm...

Le moment... s'attaquero... temps de se... pour les ch... assurera a... récoltes... On recon... téurs l'emp... niaté de pl... la bouillie... bouillie sou... l'arséniate... au Minist... de l'enthou... manière de... ouer en ab... T... Les culti... les couver... pendances... divers de f... galvanisée... bien de n'a... assurés de... Dans le... tête à lam... plafonds e... moderne c... posée et c... jamais; ell... le plâtre c... qu'il soit... plâtre et c... spéciale co... PA... Pour les... commandes... tés et à su... une toitur... raient bien... tion de ren... de leur gr... Les prop... mageries p... à lambris... fabriqués... B... La saiso... de la broc... Les culti... sir celle qu... dité; les... recomman...

# Québec

chats.

## ACHATS et DIVERS

Ivanisé, pesant... \$7.75 le carré.  
 Pinturé, pesant... 5.85 le carré.

**PIERRE BOSSELÉE**  
 imitation de pierre, mesure... et demande 37 feuilles au prix sont les suivants:

Ivanisé, pesant... \$7.75 le carré.  
 Pinturé, pesant... 5.85 le carré.

### COUVERTURE

Marque "Fédérée"  
 Prix côtés caoutchoutés)  
 ..... \$1.65 le rouleau.  
 ..... 2.00 "  
 ..... 2.40 "

Marque "CC"  
 Prix côtés caoutchoutés)  
 ..... \$1.15 le rouleau.  
 ..... 1.40 "  
 ..... 1.75 "

Marque "Mika"  
 Caoutchouté, 1 côté surf-minérale)  
 ..... \$1.30 le rouleau.  
 ..... 1.60 "  
 ..... 1.90 "

Prix  
 Sac de 100 lbs. .... \$1.10  
 Sac de 140 lbs. .... 1.35

### MAISON

**CONSERVES DES PÈRES TRAPPISTES.**  
 Boîte No. 2, en caisse la douzaine... \$1.65  
 Boîte No. 2, en caisse la douzaine... \$1.90  
 Boîte No. 10, en caissettes, la douzaine... \$8.20  
 Boîte No. 10, en caissettes, la douzaine... \$9.25

**PÈRES TRAPPISTES.**  
 2, en caisse de 2 doz., la... \$2.15  
 Pur: 10 lbs. .... 18c  
 60 lbs. .... 17¼c  
 6 lbs. .... 17¼c  
 10 lbs. en pains de 1 lb. .... 19¼c  
 10 lbs. en chaudières de... 19c  
 10 lbs en chaudières de... 18¼c  
 Composé: 10 lbs. .... 14¼c  
 de 20 lbs. .... 14¼c  
 60 livres. .... 14¼c  
 60 lbs, en chaudières... 15¼c  
 60 lbs, en chaudières... 15c

**Baril**  
 10 morceaux 200 livres \$52.00  
 10 livres... \$27.50  
 10 mess... \$38.00  
 Demi-baril... \$20.00

**Broche à Cloture**  
 avec... 35c  
 sans... 42c

# LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

FOURNIT LES COMMENTAIRES SUIVANTS SUR LE MARCHÉ

## SECTION DES ACHATS.

### BLÉ ET FARINE.

Le blé est resté actif toute la semaine; il a enregistré un léger déclin de quelques sous, à cause de la rareté des fortes commandes de l'étranger. La cote s'établit maintenant à \$1.65 soit trois sous de moins que la semaine dernière.

Les acheteurs importants n'ont pratiquement fait aucune opération sur le marché de Winnipeg; ce qui a provoqué une baisse des prix. Ils sont dans l'expectative de la nouvelle récolte. Le marché de Montréal n'offre rien de saillant, si ce n'est la transaction prochaine de deux cent mille minots de blé avec une firme de New-York. La farine est encore au même niveau et les prix n'ont point changé. Les transactions se bornent à des achats par petits lots pour les campagnes environnantes et les besoins locaux; pratiquement rien ne va à l'exportation. L'on peut s'attendre à ce que cette situation se maintienne d'ici la prochaine récolte.

Les prix de la farine sont maintenant:  
 Première patente: \$9.60.  
 Deuxième patente: \$9.10.  
 Forte à boulanger: \$8.90.

### ENGRAIS ALIMENTAIRES

Les commerçants ont opéré des transactions peu nombreuses, à même les quantités assez limitées dont ils peuvent disposer; aux Etats-Unis, les réserves d'engrais semblent assez abondantes pour suffire à la demande.

Sur notre place, les prix n'ont pas changé:

Son..... de \$28.25 à \$29.25  
 Gru rouge... de \$30.25 à \$31.25  
 Gru blanc... de \$36.25 à \$37.25

### CRIBLURES DE BLÉ

A cause de la rareté des criblures de blé sur le marché, les prix se maintiennent élevés. Les meuniers locaux ont pratiquement épuisé leurs réserves, et bientôt la hausse sera générale.

C'est le moment de s'approvisionner pour les besoins de l'été, pendant que les prix sont encore raisonnables. Les cultivateurs prudents feront bien de placer leurs commandes sans tarder.

### INSECTICIDES

Le moment approche où les moucheron s'attaqueront aux jeunes pousses; c'est le temps de se procurer de bons insecticides pour les chasser et sauver la plante, ce qui assurera au fermier prudent de bonnes récoltes.

On recommande beaucoup aux cultivateurs l'emploi du vert de Paris, de l'arséniate de plomb, de la bouillie bordelaise, de la bouillie bordelaise empoisonnée, de la bouillie soufrée liquide ou en poudre, de l'arséniate de chaux. Qu'ils s'adressent au Ministère de l'Agriculture, Bureau de l'entomologiste, pour connaître la manière de s'en servir et pour s'en procurer en abondance.

### TOLE GALVANISÉE

Les cultivateurs peuvent choisir, pour les couvertures de maisons, granges, dépendances ainsi que pour les ouvrages divers de fantaisie, divers modèles de tole galvanisée, unie ou ondulée. Ils feraient bien de n'acheter aucun modèle sans s'être assurés de la qualité de la marchandise.

Dans les fromageries et beurreries, la tole à lambris est recommandée pour les plafonds et murs; cette tole est d'un fini moderne qui ne se difforme pas une fois posée et dont les joints ne se séparent jamais; elle se pose facilement par dessus le plâtre des murs ou des plafonds, sans qu'il soit nécessaire d'enlever le vieux plâtre et elle offre une protection toute spéciale contre l'incendie.

### PAPIER A COUVERTURE

Pour les couvertures, rien de plus recommandable que des papiers caoutchoutés et à surface minérale, qui garantissent une toiture durable. Les cultivateurs feraient bien de s'en servir, s'ils ont l'intention de renouveler la toiture de leur maison, de leur grange et de leurs dépendances.

Les propriétaires de beurreries et de fromageries peuvent se procurer des papiers à lambris très résistants, spécialement fabriqués dans ce but.

### BROCHE A CLOTURE

La saison est propice pour se procurer de la broche à cloture de première qualité. Les cultivateurs feraient bien de choisir celle qui résiste à l'acidité et à l'humidité; les broches tressées sont les plus recommandées pour les clotures.

### HUILES, GAZOLINE

Les cultivateurs ont besoin de gazoline et de pétrole pour leurs machines agricoles; il leur faut également des huiles appropriées pour la préservation du mécanisme, tel les huiles à cylindre à vapeur, à séparateur à vapeur, à engin à gazoline, à moteur, de l'huile à tracteur, de l'huile à transmission, de l'huile à harnais, également de la graisse à essieux et de la graisse à godet.

### PEINTURES

Il en est des peintures, comme des huiles. Il y en a une espèce qui convient tout particulièrement au travail à être exécuté. Or le cultivateur doit choisir la peinture qui lui est destinée aux murs intérieurs de la maison, ou à l'extérieur, ou aux granges et dépendances ou aux instruments aratoires. Devant l'embarras du choix, il est bon de prendre les avis et les recommandations d'une maison connue qui puisse fournir des produits de première qualité.

### GROS SEL

Il faut se procurer du gros sel dès maintenant où de fortes quantités nous arrivent

d'outremer. Ceux qui désirent s'en procurer actuellement très bas et grâce au grouper leurs commandes, les cultivateurs peuvent maintenant leurs commandes; il y a avantage d'agir ainsi parce que les prix sont maintenant moins élevés.

## Nous achetons la Crème et les Oeufs à l'année

NOUS PAYONS DE HAUTS PRIX

ECRIVEZ-NOUS

# J. Joubert

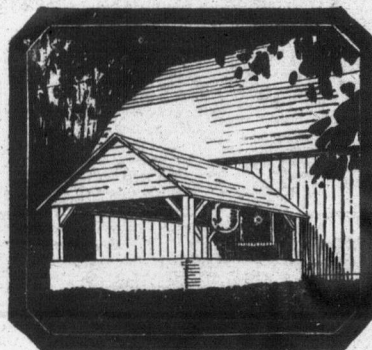
LIMITEE

975, rue St-André

MONTREAL

## Sauvez du Temps et de l'Argent avec

# Le Béton



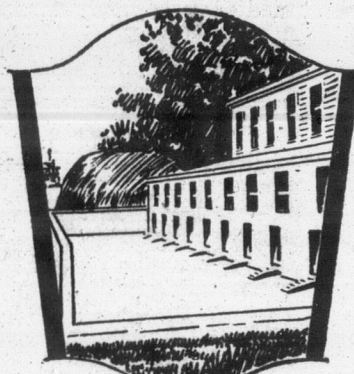
Remise à Fumier

Faites payer votre ferme. Construisez en béton et éliminez les dépenses inutiles. Un des problèmes les plus importants que vous avez à résoudre est celui de l'engrais. Remisez le meilleur des engrais, le fumier, dans des remises à fumier en béton et conservez l'élément précieux de fertilité, l'engrais liquide, vous aurez de meilleures récoltes et plus de profits par acre en engraisant vos terres avec un engrais qui aura gardé sa pleine valeur.

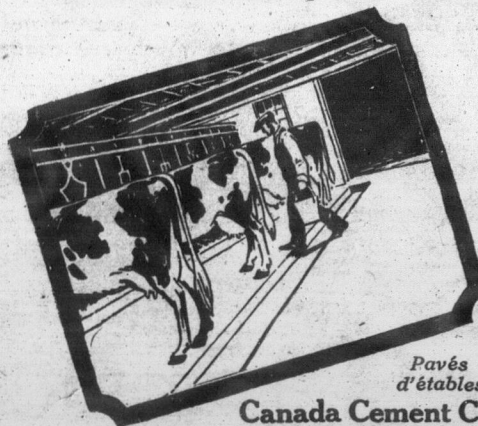
Un pavé d'étable et une fondation en béton assurent un abri chaud et sanitaire aux animaux et sont en plus faciles à nettoyer. Un plancher en béton dans une porcherie élimine la saleté, facilite le nettoyage et améliore la production.

Vous pouvez vous servir du béton pour augmenter vos profits sur toutes choses, la laiterie, le poulailler, la glacière, abreuvoirs, trottoirs, tours de puits. Le béton est permanent, à l'épreuve du feu, des rats et de la vermine.

Notre livre gratis donne toutes les informations pour construire. Demandez votre exemplaire. Mallez ce coupon.



Porcherie



Pavés d'étables

### LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT

On peut se procurer le ciment "Canada" chez plus de 2,000 marchands dans presque toutes les villes et villages du Canada. S'il n'y a pas de marchand distributeur de ciment "Canada" dans votre localité, écrivez à notre bureau des ventes le plus rapproché.

# Gratis



Canada Cement Company Limited  
 3021 Edifice Canada Cement Company,  
 Montréal.

Envoyez-moi votre livre Gratis—  
 (Nom) .....,  
 (Adresse) .....

Bureau des ventes: Montréal Toronto Winnipeg Calgary

## AUGMENTEZ LES PROFITS DE VOTRE FERME

# CULTIVATEURS!

Une amélioration s'impose dans le commerce de notre foin. Commençons à remédier au mal dès la prochaine fenaison.

## Mettons le foin en veillottes!

L'étendue consacrée à la production des herbages (prairies et pâturages) représente approximativement les deux tiers de la superficie d'une de nos fermes en culture. Le rendement que l'on en obtient, tant en foin desséché qu'en herbe, fournit, pendant 365 jours de l'année la base dans l'alimentation des principaux animaux de la ferme dont le nombre, on peut le dire sans hésitation, est strictement réglementé par la plus ou moins grande capacité productrice des engazonnements. C'est donc dire que la production fourragère d'une ferme constitue l'assiette de tout le système d'exploitation agricole.

Les producteurs de foin du Québec, trouvent avantageux d'exporter, chaque année aux Etats-Unis, le surplus de leur récolte qu'ils vendent à un prix généralement rémunérateur. Au cours des douze mois derniers, il fut expédié dans la république voisine 206,331 tonnes de foin des divers centres douaniers de la province. Cette possibilité d'écoulement, à l'étranger, de notre excédant de récolte constitue un appoint précieux pour nos producteurs qui, sans cela, verraient nos marchés locaux s'encombrer rapidement.

### ON SE PLAINT

Si l'on en juge par les rapports reçus sur le foin du Québec expédié aux Etats-Unis, il y a lieu de croire que, sauf une amélioration immédiate dans la qualité du foin exporté, nous perdrons bientôt le marché américain. Voici les quelques points sur lesquels nous croyons urgent d'attirer l'attention du producteur:—

1.— On remarque que notre foin est composé souvent d'espèces sans valeur, tels les "francs-foins", les foins plats etc. Le mil et le trèfle, purs ou en mélanges, sont les espèces que le marché réclame. Pour avoir du foin de bonne composition, il faut maintenir nos prairies jeunes, faire des semis abondants de graine et bien assainir le sol.

2.— On se plaint qu'à la suite d'une fenaison défectueuse, notre foin est de mauvaise couleur, devient cassant et poussiéreux. Pour remédier à ce mal, il faudrait d'abord couper le foin en temps, (pour le mil, immédiatement après la chute des fleurs; pour le trèfle, en pleine floraison). Mettons le foin en veillottes pour le soustraire aux mauvais effets de la rosée et de la pluie. Mettons le foin en veillottes, même s'il faut se débarrasser de la chargeuse mécanique.

3.— On nous dit que le foin du Québec est fréquemment porté à chauffer et à pourrir au cours du

transport et de l'entreposage. Ceci provient que nous pressons à bonne heure à l'automne, alors que le foin n'est pas

encore mort. Evitons de presser le foin par des jours de pluie ou de neige. Le pressage au cours des mois de janvier et février est très dangereux. Mieux vaudrait faire ce travail au cours des mois de novembre et décembre ou bien en mars et avril. Expédier le plus tôt possible après le pressage, sinon voir à ce que le foin soit entreposé dans un endroit sec.

4.— Les ballots sont trop gros, trop lourds et pressés trop durs. Le poids que l'on préfère est celui de 135 livres pour chaque ballot. En mettant ceux-ci trop lourds, on perd de \$2.00 à \$4.00 par tonne sur le marché. Chaque ballot doit être lié par trois fils de fer et offrir une apparence irréprochable.

5.— Le foin de commerce est souvent expédié par un temps humide, ce qui est la cause principale de l'échauffement au cours du transport. La propreté des wagons n'est pas assez surveillée. Le foin est mal classifié. Lorsque le bon est avec le

mauvais, c'est le mauvais qui établit le prix du lot. La Classification du foin devrait commencer au moment de la récolte.

Cultivateurs, surveillez vous-mêmes le pressage de votre foin. Ne le vendez jamais "à tout prendre" mais suivant sa qualité et son poids.

La bonne fenaison s'impose non seulement pour le foin que l'on destine au commerce, mais également pour celui qui doit servir à alimenter le troupeau. Les animaux du Québec ont les mêmes exigences que ceux des Etats-Unis. On estime que près de dix pour cent du foin expédié aux Etats-Unis a dû être sacrifié à vil prix sur les marchés à cause de sa mauvaise qualité.

SERVICE DE LA GRANDE CULTURE  
DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

QUEBEC, Qué.

BIBLIOTHÈQUE  
NATIONALE

PER  
B-226

S

ADMINISTR

VOL